



État Initial de l'Environnement :

**Communauté de communes
Terres d'Argentan Interco**

Responsable de rédaction

Elodie Houguet

Équipe de rédaction

Paul Lloret

Elodie Houguet

Sommaire

1. Introduction	4
2. Présentation du territoire	6
2.1 Présentation du territoire	6
2.2 La transition énergétique du territoire	7
2.3 Les documents de planification communautaire	8
3. Méthodologie de l'État Initial de l'Environnement.....	10
4. Milieux Physiques.....	12
4.1 Sols	12
4.2 Hydrographie	17
5. Milieux Naturels	28
5.1 Synthèse milieux naturels	28
5.2 La trame verte et bleue.....	28
5.3 Les zones Natura 2000	36
5.4 Liens entre le PCAET et la thématique « milieux naturels »	38
6. Milieux Humains.....	39
6.1 Santé	39
6.2 Agriculture	44
6.3 Pollutions et nuisances	47
6.4 Déchets	52
6.5 Paysages et Patrimoine.....	56
6.6 Risques naturels et technologiques	64
7. Sélection des thématiques environnementales prioritaires au regard des sensibilités du territoire	74

1. Introduction

La Communauté de communes Terres d'Argentan Interco s'est engagée dans un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). La finalité de cette démarche est la lutte contre le changement climatique, avec pour cela un double objectif :

- Atténuation : réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des consommations énergétiques ;
- Adaptation : réduction de la vulnérabilité du territoire face aux aléas liés au changement climatique.

Dans le cadre de la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial, une Évaluation Environnementale Stratégique (EES) est nécessaire. L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) est un prérequis nécessaire à la mise en place et à l'aboutissement d'une démarche Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

L'EES met en évidence :

- La considération environnementale dans l'élaboration de plans/schémas en étudiant leurs incidences et leur horizon temporel ;
- Les incidences positives à favoriser et les incidences négatives à éviter/réduire/compenser.

La réalisation de l'Évaluation Environnementale Stratégique s'appuie sur la méthodologie proposée par le CEREMA dans son guide « Évaluation Environnementale du Plan Climat Air Energie Territorial » de janvier 2017.

L'évaluation environnementale stratégique comprend :

- Un résumé non technique et une description de la méthode d'évaluation ;
- Une présentation générale du PCAET (objectifs, contenu et articulation avec d'autres plans ou programmes) ;
- La description de l'état initial de l'environnement ;
- Les solutions de substitution raisonnables permettant de répondre à l'objet du PCAET, chaque hypothèse faisant mention des avantages et des inconvénients ;
- L'exposé des motifs pour lesquels le programme a été retenu au regard des objectifs de protection de l'environnement ;
- L'exposé :
 - Des effets notables de la mise en œuvre du PCAET ;
 - De l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement.
- La présentation des mesures d'évitement, de réduction et, si nécessaire, de compensation. Le cas échéant, justification de l'impossibilité de compenser les effets ;
- La présentation des critères, indicateurs (seuls les indicateurs propres à l'évaluation environnementale seront présentés), modalités et échéances retenues ;
- Une présentation des méthodes utilisées pour établir le rapport environnemental.

Le document ci-dessous est consacré à la réalisation de l'état initial de l'environnement (EIE) du territoire de la CCAI. L'EIE est un processus visant à mettre en évidence les enjeux environnementaux liés au territoire dans le cas de l'élaboration d'un projet ou document de planification comme celui du PCAET, et ce dès les phases amont de la réflexion.

Il sert à éclairer sur les suites à donner au projet, au regard des enjeux environnementaux et ceux relatifs à la santé humaine du territoire. Il doit rendre compte des effets potentiels ou avérés du territoire sur l'environnement.

2. Présentation du territoire

2.1 Présentation du territoire

La Communauté de communes de Terres d'Argentan Interco est située dans le département de l'Orne dans la région Normandie. Le territoire est créé le 1er janvier 2014 par fusion des communautés de communes du Pays d'Argentan, de la Plaine d'Argentan Nord et de la Vallée du Dive. Une nouvelle fusion a lieu le 1er janvier 2017, cette fois avec la Communauté de communes des Courbes de l'Orne et la Communauté de communes du Pays de Haras du Pin.

Avec plus de 34 000 habitants, Terres d'Argentan Interco est la première Communauté de communes de l'Orne. 49 communes constituent ce territoire administré par 102 élus communautaires pour une surface d'environ 72 000 hectares.

Sa proximité avec les grandes agglomérations (Caen, Le Mans, Evreux, Alençon...) et avec tous les réseaux routiers, ferroviaires, aériens et maritimes en font un territoire, déjà reconnu pour sa qualité de vie, idéalement situé pour développer des projets économiques.

Figure 1 : Présentation de la Communauté de communes Terres d'Argentan Interco



Source : Argentan-intercom.fr

2.2 La transition énergétique du territoire

Terres d'Argentan Interco mène, depuis 2011, une réflexion sur la question énergie-climat. Chaque année, le territoire dépense plus de trente-trois millions d'euros en achat d'énergies. Seulement 15% sont considérés d'origine renouvelable (hors transports).

En 2014, le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer a lancé le programme "Territoires à énergie positive pour la croissance verte". Ce vaste plan consiste à encourager les collectivités dans leurs démarches en faveur de la transition énergétique. C'est dans ce contexte que Terres d'Argentan Interco a présenté sa candidature. La Communauté de communes s'est ainsi engagée à intensifier la production d'énergie renouvelable, développer l'efficacité énergétique dans les secteurs énergivores et démocratiser la sobriété énergétique. Depuis juillet 2016, elle fait partie des 500 territoires lauréats du label TEPCV. À ce titre, le ministère de l'Environnement lui a accordé près d'un million d'euros d'aides afin de mettre en œuvre la transition énergétique et devenir un véritable territoire à énergie positive.

Le programme a initié la mise en place de plusieurs installations d'énergie renouvelable comme des installations photovoltaïques dont une sur le toit d'une école, ou comme une chaufferie bois énergie bocagères dans une seconde école.

Parallèlement, suite à un appel à projet régional, Terres d'Argentan Interco est labellisée "Territoire en transition énergétique". Via un programme ambitieux de quatorze actions, l'EPCI inscrit plus encore sa volonté de maîtriser les consommations et dépenses énergétiques à l'échelle du territoire. Des opérations seront ainsi conduites en direction des particuliers mais également des entreprises.

La CCAI a également débuté certaines réalisations dans le but d'améliorer la maîtrise de sa consommation d'énergie. Elle a par exemple effectué une rénovation de son éclairage public après la réalisation d'un diagnostic complet de celui-ci. Elle a également prévu la construction de deux bâtiments BEPOS (bâtiments à énergie positive) pour lesquels le fonctionnement en totale autoconsommation est programmé. Pour finir, Terres d'Argentan Interco et la Ville d'Argentan ont mutualisé le diagnostic et la gestion de leur patrimoine bâti, leur permettant de connaître avec une grande précision la taille et l'état du parc bâti. Des démarches de rénovation de certains éléments de ce patrimoine sont déjà engagées.

- **Les cartes communales**

Les communes et communes déléguées d'Avernes-sous-Exmes, Avoines, le-Bourg-Saint-Léonard, Brieux, Chambois, Commeaux, Écouché, Exmes, Fel, Guêprei, Lougé-sur-Maire, Montabard, Montreuil-la-Cambe, Moulins-sur-Orne, Nécly, Ri, Rônai, Saint-Pierre-la-Rivière et Vieux-Pont sont couvertes par une carte communale.

Les cartes communales définissent les secteurs où les constructions sont autorisées mais ne comprennent pas de règles de construction spécifiques. C'est le règlement national de l'urbanisme (RNU) contenu dans le code de l'urbanisme qui s'applique.

- **Schéma de cohérence Territoriale**

Le Syndicat Mixte et le périmètre du SCoT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche ont été créés par arrêté préfectoral du 6 novembre 2013, pour porter la démarche d'élaboration, de gestion, de mise en œuvre, d'évaluation et de révision du document d'urbanisme. La réalité de l'élaboration du SCoT conduit à une procédure s'étendant sur plusieurs années, ce qui implique que certaines données de l'analyse du diagnostic sont obsolètes avant l'arrêt du schéma.

C'est en particulier le cas des données socio-démographiques qui sont désormais fournies annuellement par l'INSEE dans le cadre du nouveau recensement général de la population : les données 2014 sont alors disponibles au moment où le dossier du SCoT est préparé pour l'arrêt du schéma (2018).

Le présent SCoT s'articule autour des éléments qui caractérisent le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) et permet d'exposer les évolutions, enjeux, limites et points d'appui pouvant influencer sur le développement futur du SCoT et de ses composantes, en tant que regroupement de communautés de vie.

- **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**

Le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes Terres d'Argentan Interco est en cours. Dans sa conception, il s'ajoute aux documents déjà existants et doit prendre en compte le SCoT, tout en s'appuyant sur le PLUi.

3. Méthodologie de l'État Initial de l'Environnement

L'état initial de l'environnement est un document obligatoire à la réalisation d'un PCAET. C'est pourquoi par la suite, chaque catégorie qui sera observée dans le cadre de l'EIE fera l'objet d'une mise en relation avec les attentes du PCAET. De plus, la méthodologie de réponse utilisée à l'évaluation environnementale stratégique s'effectue selon la méthode du CEREMA de Janvier 2017.

Enfin, les informations retirées de l'EIE seront présentées dans le tableau ci-dessous qui fera office de répertoire des sources de données utilisées pour chaque thème de l'étude.

Une grande partie des éléments de ce rapport sont directement extrait de l'état initial de l'environnement du SCoT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche.

Milieu	Thème	Source des données
Physique	Sols	<ul style="list-style-type: none"> - EIE du SCoT - Rapport BRGM
	Hydrographie, Distribution d'eau potable et Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - EIE du SCoT
Naturel	Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - EIE du SCoT
	Trames verte et bleue	<ul style="list-style-type: none"> - EIE du SCoT
Humain	Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat local de santé du PETR P2AO - Association ORS-CREAI Normandie https://actu.fr/normandie/argentan_61006/argentan-intercom-un-pole-sante-avec-22-professionnels_1023664.html
	Consommation d'espace	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la consommation d'espace du SCoT
	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Chambre de l'agriculture Orne - Diagnostic agricole du PETR P2AO 2015 - Données INSEE
	Pollutions et nuisances	<ul style="list-style-type: none"> - Site la métropole Rouen Normandie – les espèces invasives http://cen-normandie.fr/programmes-regionaux-d-actions/prei/les-especes-invasives-de-normandie https://www.ouest-france.fr/normandie/argentan-61200/pays-

		d-argentan-la-berce-du-caucase-espece-indesirable-6418976 <ul style="list-style-type: none"> - https://prebocageintercom.fr/environnement-amenagement/eau/cours-deau/especes-exotiques-envahissantes-des-cours-deau/ - IQAir Air Visual Argentan - https://aqicn.org/map/france/normandie/al-encon-meteo-france/fr/ - Atmo Normandie - DREAL Normandie
	Déchets	<ul style="list-style-type: none"> - EIE du SCoT - Rapport 2018 SITCOM Région d'Argentan
	Paysages et patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> - EIE du SCoT - Site Tourisme CdC Terres d'Argentan Interco
	Risques naturels et technologiques	<ul style="list-style-type: none"> - EIE du SCoT - Dossier départemental des risques majeurs de l'Orne

4. Milieux Physiques

4.1 Sols

4.1.1 Synthèse sols

Éléments clés	
<ul style="list-style-type: none"> - Le sous-sol présente une diversité de roches importante ; - Une grande partie du territoire est composée de terrains sableux et calcaires. 	
Faiblesses/Vulnérabilités	Atouts/Potentiels
<ul style="list-style-type: none"> - Une partie du territoire fortement exposée au risque retrait/gonflement des argiles ; - Recul des espaces agricoles au profit de surfaces artificialisées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne préservation des espaces forestiers (en termes de surface).

4.1.2 Détails sols

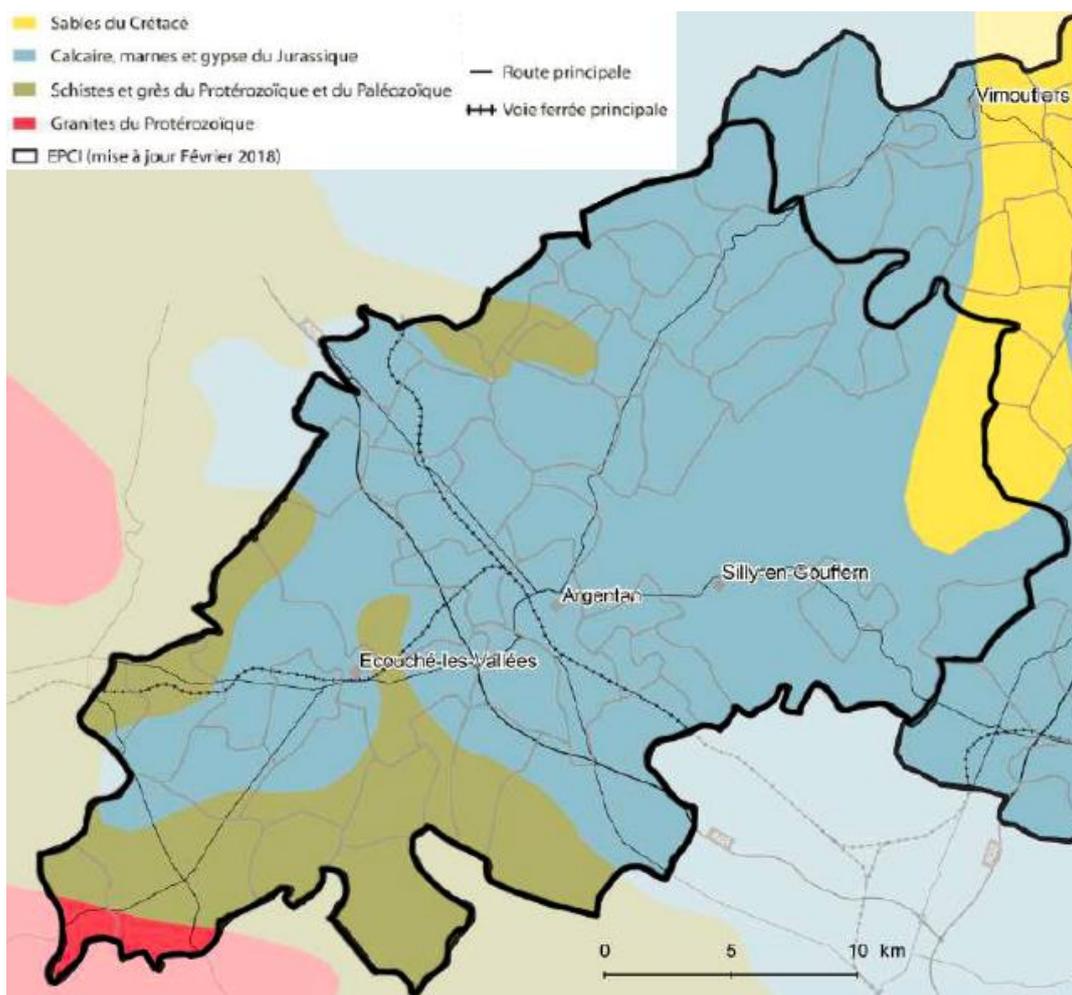
La géologie

Un socle géologique entre deux entités

Le territoire se situe à la limite des roches du jurassique et du crétacé, entre le Bassin parisien et le Massif armoricain. Le sous-sol présente une diversité de roches importante, qui se retrouve dans le paysage du territoire : relief, architectures variées en lien avec les matériaux locaux, etc.

On retrouve sur le territoire un climat de type océanique.

Figure 3 : Cartographie de la géologie du territoire

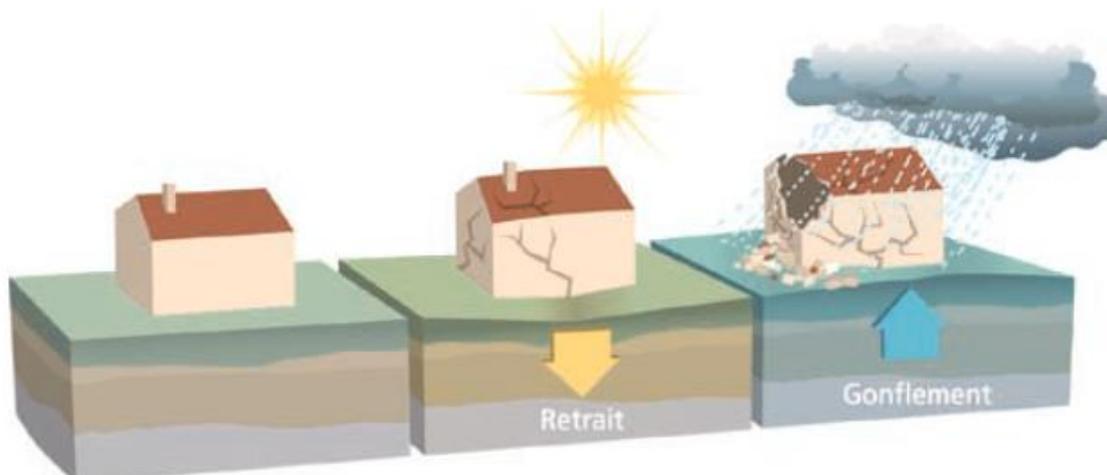


Source : État initial de l'environnement du SCOT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche – Décembre 2018

Aléa retrait gonflement d'argile

Le risque « retrait-gonflement des argiles » se manifeste dans les sols argileux et est lié aux variations en eau du terrain : lorsque la teneur en eau est importante, le sol, assoupli, augmente de volume (« gonflement des argiles »), tandis qu'un déficit en eau le rend dur et cassant et provoque une rétraction de ce dernier (« retrait des argiles »). Ce phénomène bien que non dangereux pour l'homme engendre chaque année sur le territoire français des dégâts considérables. En raison notamment de leurs fondations superficielles, les maisons individuelles sont particulièrement vulnérables à ce phénomène.

Figure 4 : L'impact du retrait-gonflement des argiles sur les bâtiments



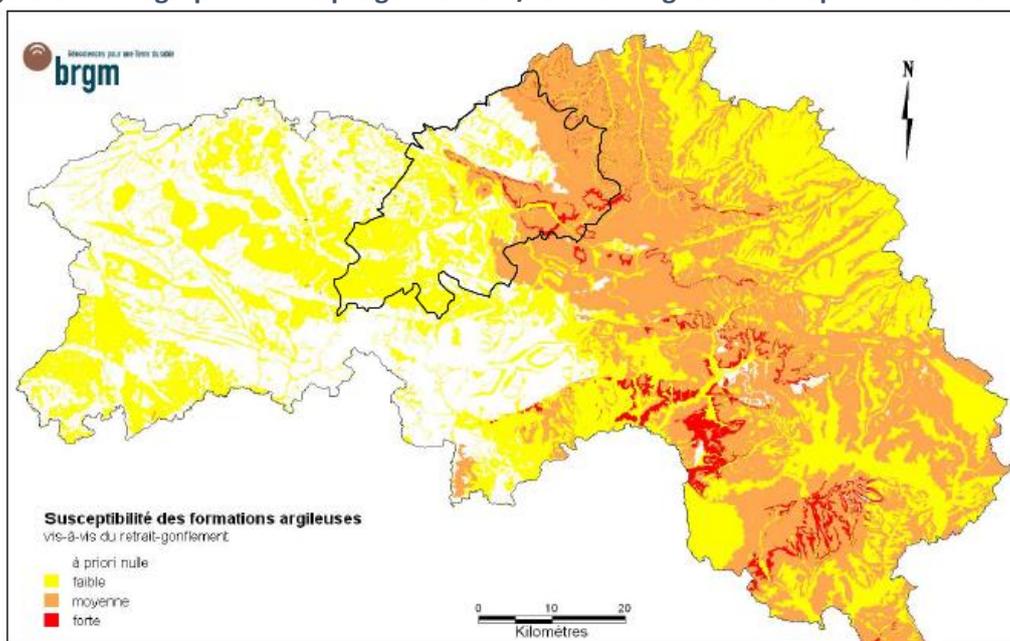
Source : *Ecologie-solidaire.gouv.fr*

Les phénomènes climatiques exceptionnels sont le principal facteur de déclenchement du retrait-gonflement des argiles, deux paramètres primordiaux entrent en jeu :

- L'évaporation, qui entraîne le retrait des argiles et qui est favorisée par les périodes de sécheresse ;
- Les précipitations, qui entraînent le gonflement des argiles.

La carte ci-dessous expose clairement la vulnérabilité du territoire à ce phénomène.

Figure 5 : Cartographie du risque gonflement/retrait d'argile sur le Département de l'Orne



Source : *Retrait-gonflement des sols argileux dans le département de l'Orne – Rapport BRGM Septembre 2008*

On peut observer que sur la partie Est du territoire, **le risque lié au retrait gonflement des argiles est moyen voir fort sur certaines zones.**

Occupation du sol

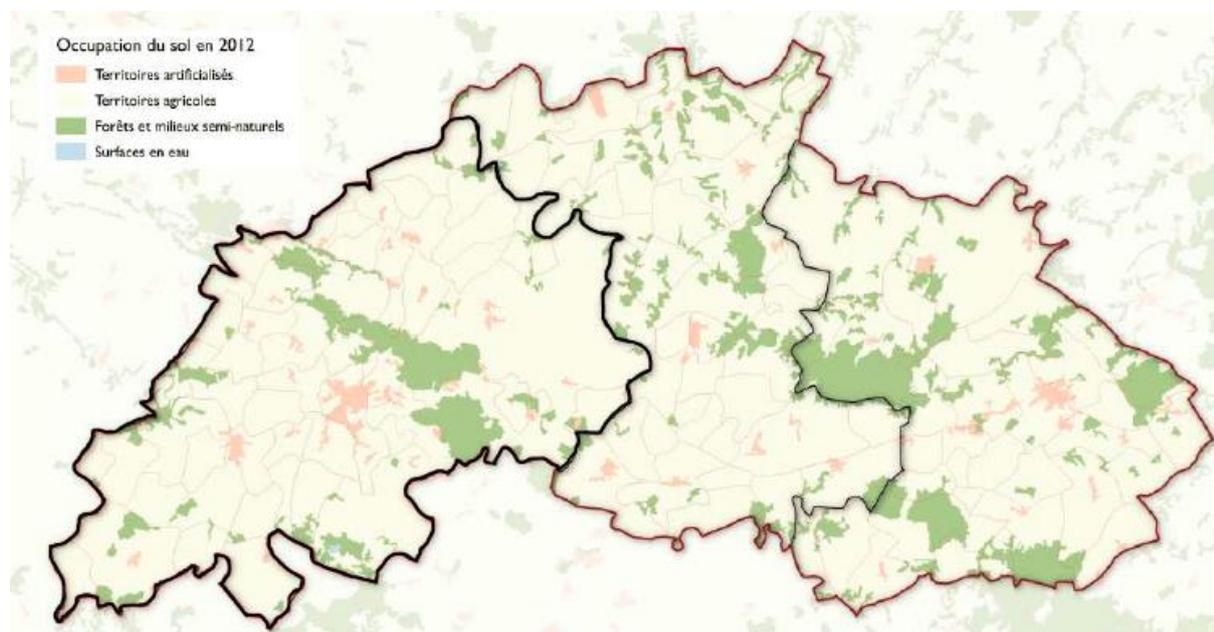
Les données présentées dans cette partie sont issues de Corine Land Cover (CLC) 2012, elles ne sont donc pas exactement représentatives de la réalité actuelle du territoire. La mise à jour de ces données n'est pas encore disponible.

La Communauté de communes Terres d'Argentan Interco est occupée par une part largement majoritaire d'espaces agricoles, qui représente 86% du territoire (61 773 ha). Le reste de l'espace disponible est partagé entre 11% d'espaces naturels et boisés (8 280 ha), 3% de zones artificialisées (2 088 ha) et 0,05% de milieux hydrographiques (35 ha) pour une superficie totale de 72 176 ha selon les données CLC12.

Typologie de sol	Représentativité sur le territoire de la CCAI (%)	Surface (ha)
Espaces agricoles	86	61 773
Espaces naturels et boisés	11	8 280
Zones artificialisées	3	2 088
Milieux hydrographiques	Env. 0	35
Total	100	72 176

La répartition de la consommation d'espace sur le territoire dresse le portrait d'un territoire rural, à forte dominance agricole et dont le caractère urbain est finalement très faible.

Figure 6 : Occupation des sols de la CC Terres d'Argentan Interco (en noire)



Source : État initial de l'environnement du SCOT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche – Décembre 2018

La chambre d'agriculture de l'Orne a fait ressortir, à travers une caractérisation des parcelles agricoles, les îlots couverts par la PAC. Ainsi, à l'échelle de la CCAI, cette surface est de 48 421 ha soit 78% de la

surface agricole totale du territoire. Il est nécessaire de préciser que cette donnée ne prend pas en compte les parcelles agricoles non soumises à la déclaration PAC.

Changement d'affectation des sols

L'évolution de l'occupation du sol entre 2006 et 2012 observées selon CLC montre :

- Un recul des espaces agricoles, de l'ordre de 18 hectares par an, soit la moitié des espaces agricoles consommés à l'échelle du SCoT ;
- Un recul moindre des espaces naturels et boisés, de 3 hectares, soit 1 ha par an ;
- A contrario, une progression de la tâche urbaine de l'ordre de 111 hectares, soit 19 ha/an. Cela s'explique notamment avec la présence du pôle urbain d'Argentan sur le territoire.
- La surface en eau n'a quant à elle pas évoluée.

Finalement, on observe un changement d'affectation des sols sur cette période avec la part d'espaces agricoles et naturels ayant disparus totalisant 111 hectares convertis en espaces urbanisés.

De plus, entre 2014 et 2017, l'enveloppe urbaine a augmentée de 70,2 hectares ce qui représente une accélération de l'artificialisation des sols par rapport à la période précédente (2006-2012).

Enfin, l'Observatoire foncier du PETR a cherché à effectuer un diagnostic foncier afin de déterminer la part d'augmentation de l'espace foncier (maisons, appartements, locaux professionnels, bâtiments des services publics etc...) entre 2000 et 2013. Cette augmentation représente 289 ha entre 2000 et 2013. Elle est notamment la conséquence de l'augmentation (186 ha) du nombre de maisons individuelles.

4.1.3 Liens entre le PCAET et la thématique « sols »

Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Approfondir les connaissances sur le potentiel géothermique du territoire, afin de connaître les possibilités d'exploitation de cette forme d'énergie renouvelable ; - Prévenir et maintenir la vigilance concernant les risques de mouvements des sols, principalement dus aux retraits et gonflements des argiles - Limiter l'artificialisation des sols.
Leviers d'action
<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude des potentiels et contraintes pour le développement de la filière géothermique ; - Intégrer la prise en compte du risque de retrait et gonflement des argiles dans tous les projets de construction et d'aménagement ; - Intégrer les objectifs « 0 artificialisation nette » au sein des documents d'urbanisme limiter l'artificialisation des terres agricoles et naturelles.

4.2 Hydrographie

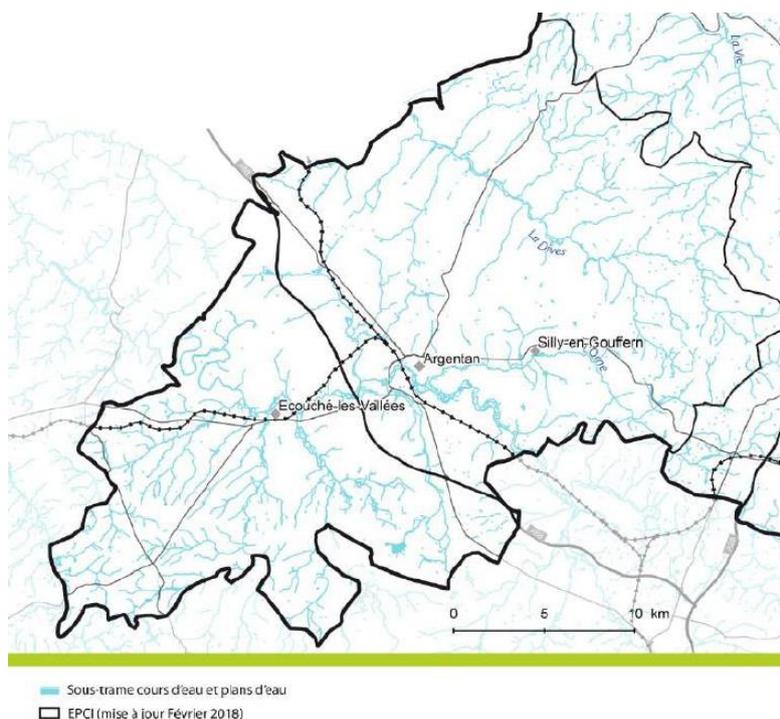
4.2.1 Synthèse hydrographique

Éléments clés	
<ul style="list-style-type: none"> - Le territoire du Pays d'Argentan est principalement situé sur le SDAGE Seine Normandie ; - Le captage de Sarceaux est classé « captage prioritaire » dit captage grenelle (ressource particulièrement menacée). 	
Faiblesses/Vulnérabilités	Atouts/Potentiels
<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs cours d'eau du territoire présentent un état chimique mauvais ou moyen ; - Tout le Département est concerné par le risque d'eutrophisation des masses d'eau ; - Des problèmes quantitatifs en raison d'un surpompage de la ressource en eau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des périmètres de protection des captages sont établis autour des sites de captages pour assurer la préservation de la ressource.

4.2.2 Les cours d'eau du territoire

La cartographie ci-dessous représente les cours d'eau et plans d'eau sur le territoire :

Figure 7 : Cours d'eau et plans d'eau du territoire



Source : État initial de l'environnement du SCOT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche – Décembre 2018

4.2.3 Principaux enjeux / orientations développées dans les SDAGE et SAGE

SDAGE et SAGE

Le territoire du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche est principalement situé sur le SDAGE 2016-2021 Seine Normandie (arrêté le 20/12/2015), sauf pour une petite partie du bassin Sarthe amont qui appartient au SDAGE Loire Bretagne (arrêté le 18 /11/2015). Les 2 SDAGE ont été révisés et fixent des objectifs pour 2016-2021.

Le territoire est couvert par 6 SAGE, dont 3 principaux :

- SAGE Orne Amont (approuvé 24/11/2015) ;
- SAGE Risle et Charentonne (en cours) ;
- SAGE Iton (approuvé le 12/03/2012).

Et 3 secondaires :

- SAGE Sarthe Amont ;
- SAGE Avre ;
- SAGE Orne Moyenne.

Les principaux éléments des SAGE en lien avec la TVB :

- Restauration des cours d'eau et de leur continuité écologique (hydromorphologie et espaces de mobilité, gestion des berges et des ripisylves, préservation des prairies en talwegs, nombreux ouvrages hydrauliques) ;
- Préservation et restauration des zones humides et de leur fonctionnalité ;
- Identification et préservation des éléments bocagers et autres éléments fixes du paysage ;
- Vulnérabilité au cumul des plans d'eau (les effets sur les caractéristiques physico-chimiques, les écoulements et les populations faunistiques des cours d'eau sont parfois importants) ;
- Protection des espèces patrimoniales (Natura 2000 et Parc Naturel Régional, salmonidés : zones de fraie et de grossissement, forêts alluviales) et identification des foyers d'espèces invasives.

Autres enjeux à intégrer aux documents d'urbanisme

- Gestion du risque inondation : reconquête des zones naturelles et des zones d'expansion de crues, prise en compte des axes de ruissellement / érosion (notamment sur les têtes de bassin au relief accentué et territoires couverts par les PPRI, atlas), et secteurs de remontées de nappe ;
- Sécurisation de la ressource en eau potable (suivi, plan d'action sur les aires d'alimentation, protection des captages ...), phénomènes karstiques à l'Est (bétoires) nappe de la craie du cénomaniens et sensibilité aux pollutions à l'Ouest nappe bajo-bathonien ;
- Relancer sur le territoire une dynamique de mise à jour et de mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement EU¹ et eaux pluviales, poursuivre les mises en conformités (ANC), réduction de l'usage des produits phyto par les collectivités,

¹ Eaux Usées

Quelques préconisations des SAGE à intégrer aux documents d'urbanisme

- Le SDAGE Seine-Normandie prévoit de réaliser simultanément les PLU avec les zonages pluviaux ;
- Le SAGE Risle prescrit d'intégrer le risque ruissellement et érosion aux documents d'urbanisme lorsqu'une zone d'aléa fort est identifiée ;
- Les SAGE Risle, Avre et Iton inscrivent la nécessité d'élaborer un document d'urbanisme sur toutes les communes du bassin versant en tant qu'outil de prévention des inondations.

SDAEP

Le département ne peut compter que sur ses propres ressources. La stratégie développée dans le SDAEP consiste donc à optimiser les captages existants ou ceux à mettre en œuvre, ainsi qu'à poursuivre l'optimisation des ressources fiables et pérennes actuelles ou à découvrir.

Le SDAEP a été approuvé par l'assemblée du Conseil Général le 6 mars 2000. La dernière réactualisation date de mai 2010.

Le schéma départemental ornaie d'alimentation en eau potable a pour but de fixer, avec la participation des différents partenaires intéressés, les dispositions de nature à garantir la sécurité d'approvisionnement. Sa finalité est d'assurer la satisfaction des besoins futurs en termes de qualité et quantité pour les 10 ans à venir, en recherchant l'amélioration et le développement des ressources disponibles, tout en sécurisant les approvisionnements existants.

Les priorités du SDAEP sont les suivantes :

- Priorité n° 1 : Produire une eau conforme aux normes en vigueur afin de protéger la santé des utilisateurs ;
- Priorité n° 2 : Études ou travaux liés à la préservation de la ressource tant du point de vue quantitatif que qualitatif, soit :
 - La maîtrise des prélèvements ;
 - La lutte contre les pollutions.
- Priorité n° 3 : Travaux de sécurisation ou d'apport quantitatif.

Les enjeux concernant le secteur des plaines d'Alençon, de Sées et du Merlerault :

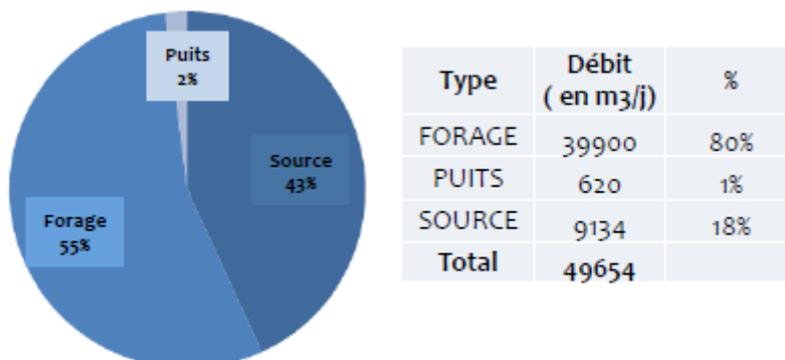
- **Présence de ressources stratégiques**
- **d'importants problèmes quantitatifs sur sa partie Est (surpompages)**
- **Des rendements parfois faibles (> 65%)**
- **Réflexion par zone de distribution**
- ➡ **Rationaliser les structures de production / distribution.**
- ➡ **Améliorer les rendements de réseaux.**

4.2.4 État des lieux de la ressource en eau potable

Le territoire du SCoT compte 51 captages (dont 47 en activités et 4 en projets), gérés par 20 structures différentes. Le territoire de Terres d'Argentan Interco compte lui 11 captages (9 forages et 2 sources). L'origine de la ressource est répartie de manière équilibrée en nombre entre ressources superficielles et souterraines, mais les volumes produits sont majoritairement issus de ressources souterraines

(80%). Sur le territoire du SCoT PAPA0 – Pays d’Ouche, 49 captages sur 51 bénéficient d’un périmètre de protection.

Figure 8 : Types de captages sur le SCoT



Source – ARS 2015

Figure 9 : Captages en exploitation en 2014



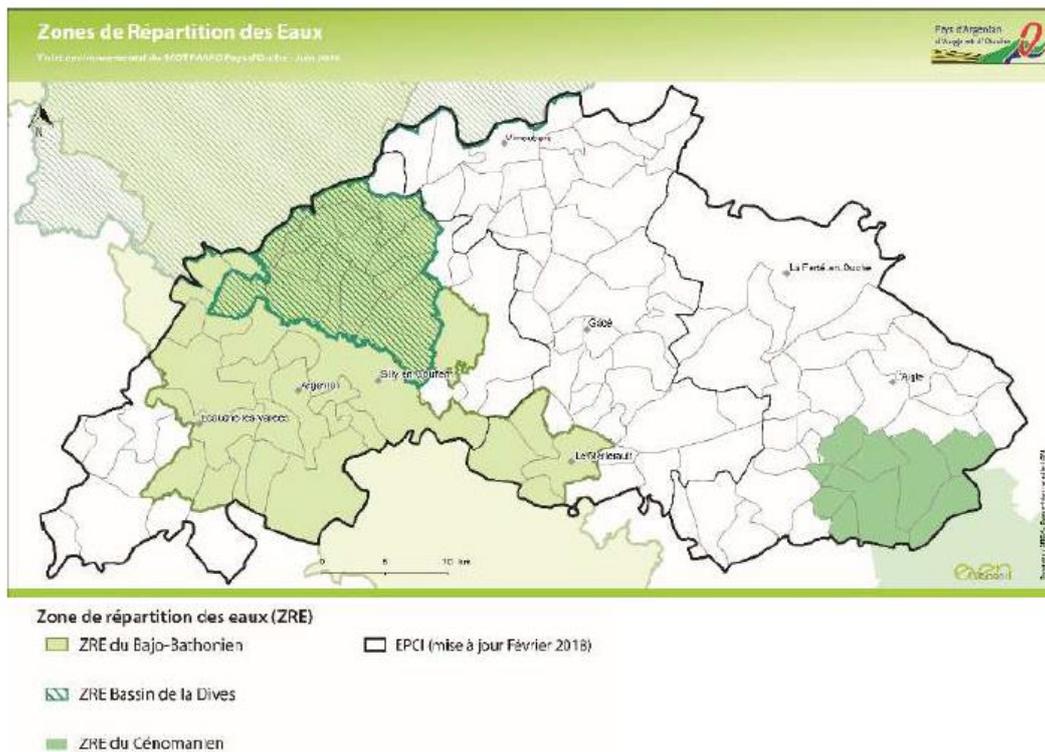
Source : SDE 61

4.2.5 Vulnérabilité de la ressource et programmes de protection

Le classement en ZRE (Zone de Répartition des Eaux)

Ce classement dénote une pression sur les prélèvements de la ressource. C’est-à-dire que ce sont des zones où une insuffisance des ressources en eau par rapport aux besoins est constatée. Elles sont définies afin de faciliter la conciliation des intérêts des différents utilisateurs de l’eau.

Figure 10 : Zones de répartition des eaux

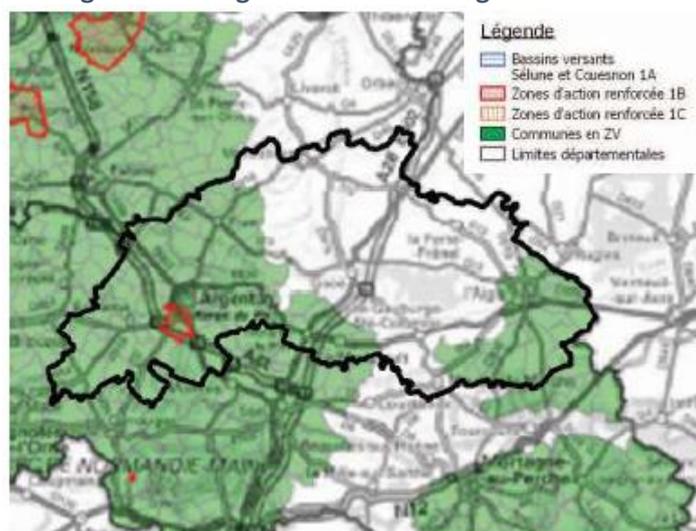


Source : État initial de l'environnement du SCOT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche – Décembre 2018

Les communes classées en zones vulnérables ont été étendues avec le 5ème programme d'action de la Directive Nitrates signé depuis le 7 juillet 2014 en Basse-Normandie (seuil de 40 et 50mg/l),

Tout le bassin Loire Bretagne est classé en zone vulnérable.

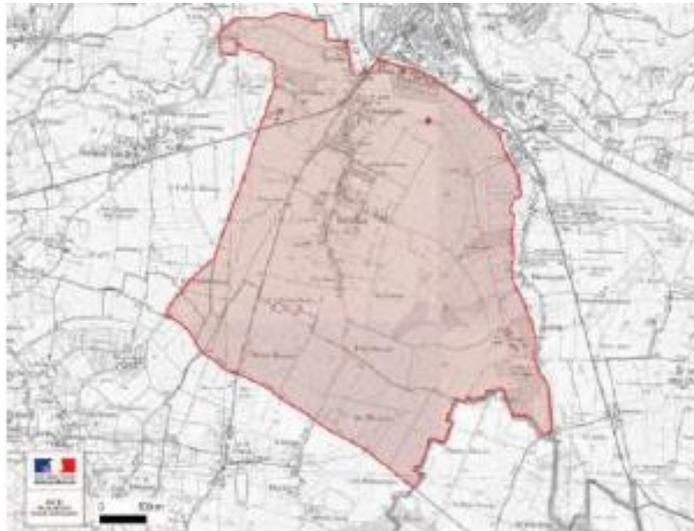
Figure 11 : Programme d'action régional Nitrates



Source : MEDDE 2014

Le captage de Sarceaux est classé « captage prioritaire » dit captage grenelle (ressource particulièrement menacée), une ZAR (zone d'action renforcée) a été définie, il s'y applique des mesures plus strictes.

Figure 12 : Zone d'action renforcée sur le captage de Sarceaux



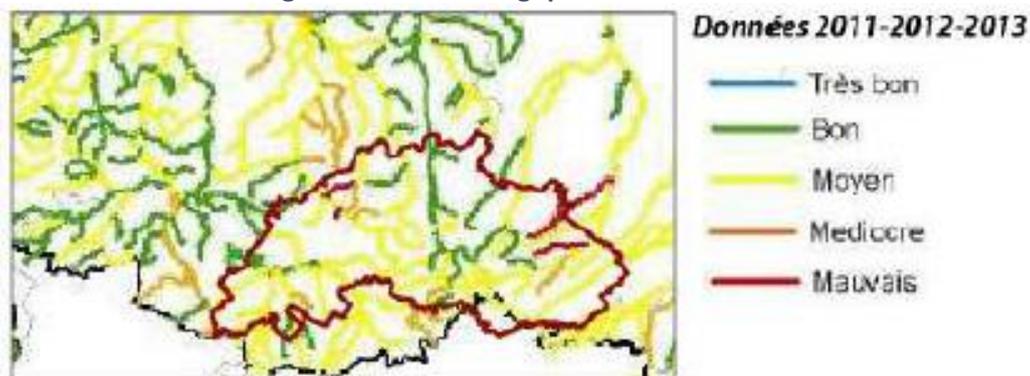
Source : MEDDE 2014

Les zones sensibles à l'eutrophisation : tout le département est concerné.

4.2.6 Qualité des cours d'eau et masses d'eau

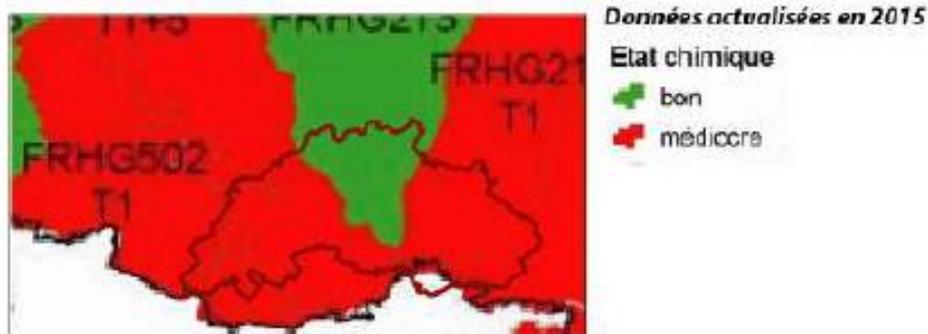
La Touques, la Guiel et les affluents amont de la Charentonne sont en bon état. Certains affluents de la Risle sont en mauvais état. **La plupart des cours d'eau présente un état moyen.**

Figure 13 : État écologique des cours d'eau



Source : SDAGE Seine-Normandie 2016-2021

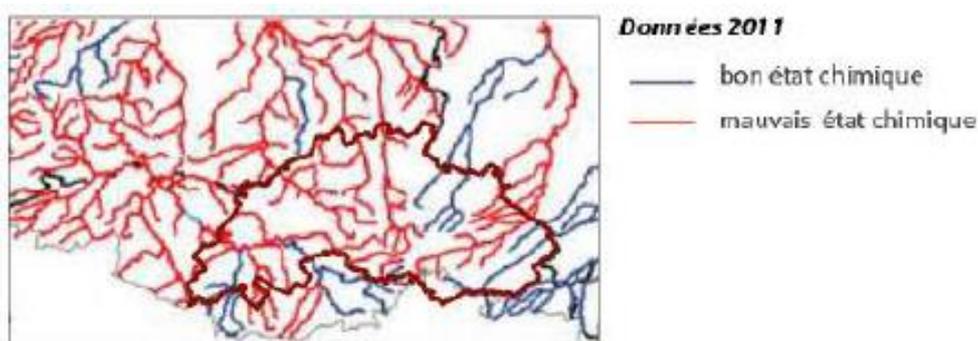
Figure 14 : État chimique des masses d'eau souterraines



Source : SDAGE Seine-Normandie 2016-2021

Concernant l'état chimique des masses d'eau souterraines, **toutes celles se trouvant sur le territoire de Terres d'Argentan Interco sont dans un état qualifié de médiocre.**

Figure 15 : État chimique des cours d'eau



Source SDAGE Seine-Normandie 2016-2021

Concernant l'état chimique, la grande majorité des cours d'eau du territoire sont en mauvais état.

4.2.7 Gestion de l'assainissement Collectif

6 groupements : CdC Terres d'Argentan Interco, CdC des Boucles de l'Orne, SIA Chambois, SIAC Marche de Survie, SIVU du Pays de l'Aigle.

Toutes les autres STEP sont gérées de manière individuelle par les communes.

Le territoire compte 48 STEP pour une capacité de 116475 EH².

On compte une majorité de petites stations (< 2000 EH 65%, 23% <200 EH). De nombreuses communes sont sans réseau d'assainissement collectif, notamment au nord du territoire, ce qui s'explique notamment par la forme d'habitat dispersé qui y est peu favorable.

L'ensemble des stations est jugé conforme en 2014. Toutefois, le porter à connaissance évoque des travaux d'amélioration à prévoir sur les STEP et les réseaux sur les communes de : Gacé, Moulins-la-marche, Saint-Ouen-sur-Iton, Trun, Argentan et l'Aigle.

² Équivalent Habitant

Au regard des données quantitatives, le SCoT présente une capacité, résiduelle moyenne des stations d'épuration d'environ 56 250 EH, soit en moyenne 48% de la capacité nominale.

	Capacité (en EH)	Charge organique maximale en entrée (en EH)	Capacité résiduelle moyenne (en EH)	% capacité résiduelle / nominale
STEP de + de 2000 EH (6)	93970	50688	43282	46%
STEP de 200 à 2000 EH (31)	21055	9033	12022	57%
STEP < 200 EH (11)	1450	496	954	66%
Total SCoT	116475	60217	56258	48%

Les capacités résiduelles les moins importantes sont à noter dans les petites stations (souvent inférieures à 500 EH).

Toutefois, il faut prendre en compte certains dysfonctionnements qui peuvent intervenir localement soient en période de forte pluies (débit trop importants à traiter amplifiés par des eaux parasites qui entraînent la saturation des réseaux et capacité de la STEP) ou bien lors des épisodes d'étiage, par rapport à la sensibilité des milieux récepteurs et à la charge organique rejetée (petits cours d'eau, phénomènes d'eutrophisation). Il ne faut pas oublier également les besoins spécifiques au secteurs d'activités.

La directive sur les eaux résiduaires urbaines - DERU :

La directive n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires impose des obligations de collecte et de traitement des eaux usées. Les niveaux de traitement requis et les dates d'échéance de mise en conformité sont fixés en fonction de la taille des agglomérations d'assainissement et de la sensibilité du milieu récepteur du rejet final. Ces obligations impliquent d'importants investissements et mobilisent depuis 1992 près de la moitié des aides accordées chaque année par les agences de l'eau.

Source : État initial de l'environnement du SCOT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche – Décembre 2018

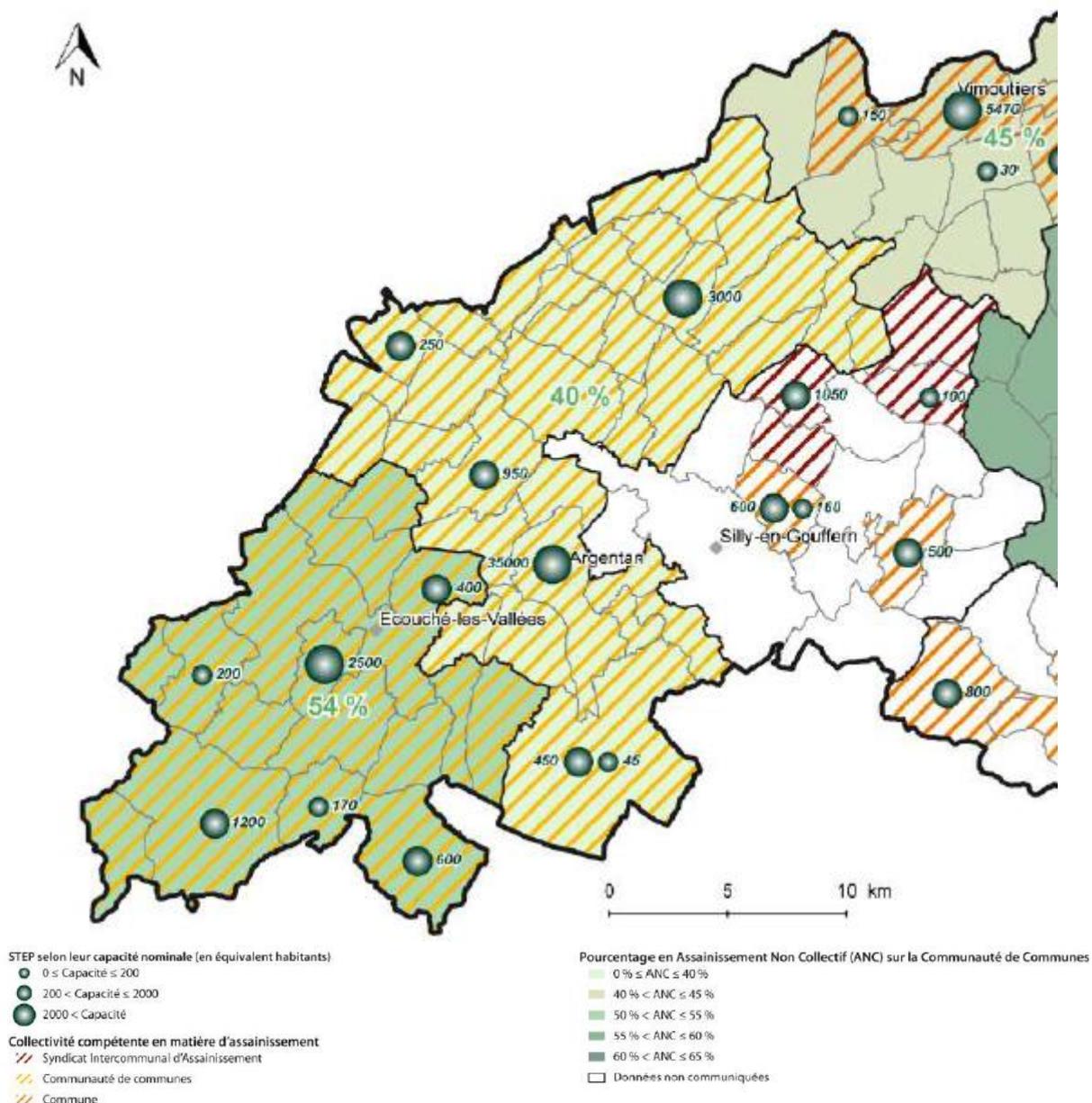
L'assainissement non collectif

La compétence au niveau de l'assainissement non collectif (ANC) s'exerce à l'échelle des 8 communautés de communes. Les diagnostics sont en cours sur la CC des Vallées du Merlerault.

L'ANC constitue la solution économique et technique la plus adaptée en milieu rural (sauf interdiction dans les zones à risque de remontée de nappe).

2014	Taux de couverture de l'ANC (en%)	Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	Taux de Conformité des installations ANC (en %)
Terres d'Argentan Interco	40%	2170	45%
CDC Courbes de l'Orne	54%	1884	53%
CDC Pays du Haras du Pin	NC	NC	NC

Figure 16 : La conformité des STEP du territoire



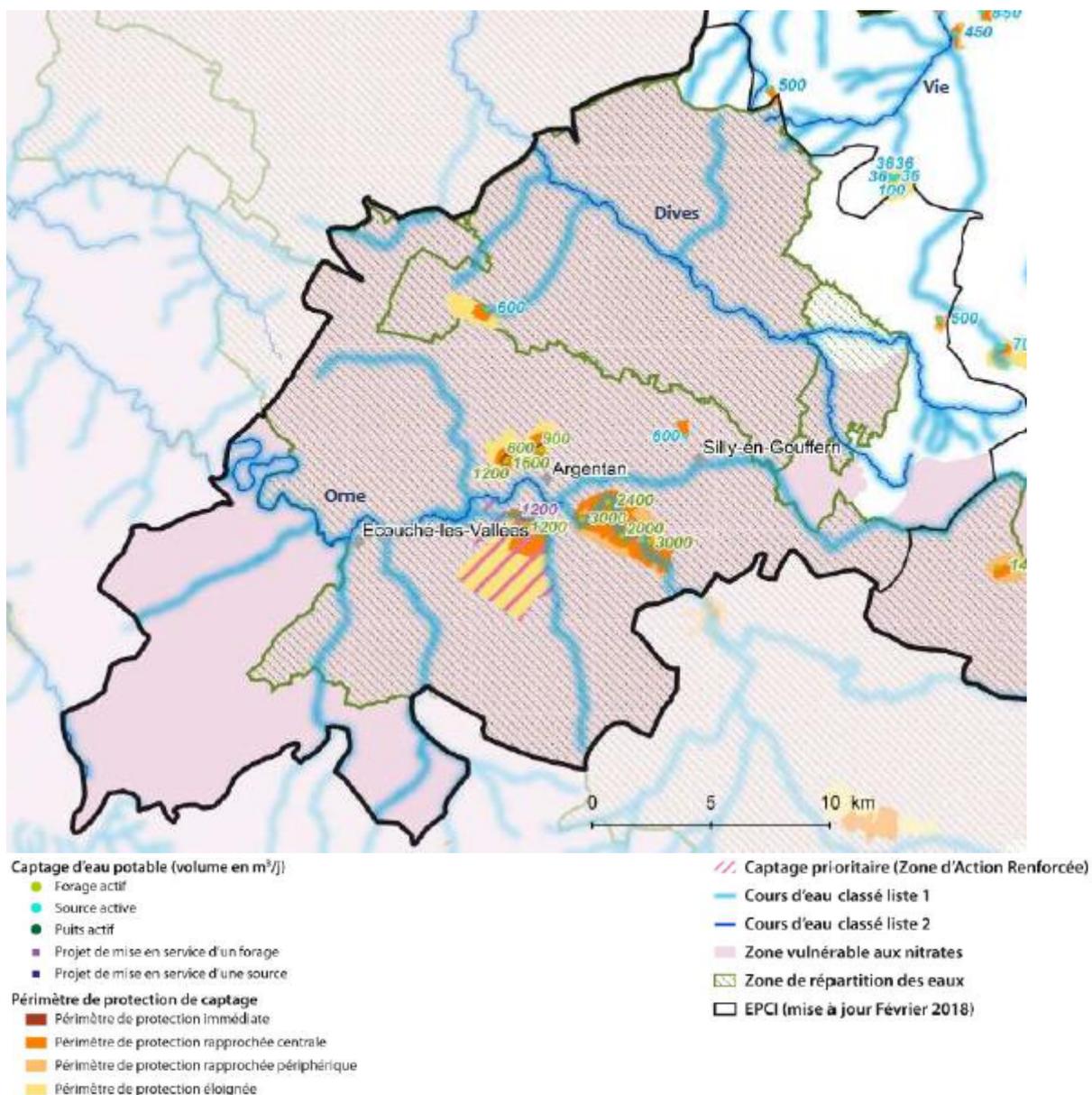
Source : État initial de l'environnement du SCOT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche – Décembre 2018

4.2.8 Cartographie de synthèse de la ressource en eau sur Terres d'Argentan

Interco

La cartographie ci-dessous reprend les éléments principaux qui concernent la ressource en eau sur le territoire :

Figure 17 : Synthèse de la ressource en eau



Source : État initial de l'environnement du SCOT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche – Décembre 2018

4.2.9 Liens entre le PCAET et la thématique « hydrographie »

Enjeux

- Sécurisation de la ressource en eau potable (suivi, plan d'action sur les aires d'alimentation, protection des captages ...)
- Relancer sur le territoire une dynamique de mise à jour et de mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement EU et eaux pluviales, poursuivre les mises en conformités (ANC), réduire les usages de produits phyto par les collectivités, ...
- Améliorer la connaissance et protéger voire restaurer les zones humides et améliorer leur fonctionnalité ;
- Sécuriser la ressource en eau potable stratégique mais vulnérable ;
- Organiser la gestion de l'eau, optimiser les structures et les réseaux.

Leviers d'action

- Limiter l'utilisation de pesticides pour améliorer la qualité des cours d'eau et préserver la biodiversité de ces milieux ;
- Opter pour des cultures moins hydrophages ;
- Sensibiliser la population au problème du stress hydrique, pour limiter les consommations d'eaux inutiles.

5. Milieux Naturels

5.1 Synthèse milieux naturels

Éléments clés	
<ul style="list-style-type: none"> - De nombreux et larges boisements sur le territoire ; - Un bocage très dense sur certains secteurs ; - Une représentation importante des zones humides ; - Des milieux ouverts ponctuels mais relativement importants dans le territoire, présentant une biodiversité associée remarquable ; - 4 sites Natura 2000 ; - 4 Arrêtés de Protection de Biotope ; - 66 ZNIEFF de type 1 ; - 19 ZNIEFF de type 2. 	
Faiblesses/Vulnérabilités	Atouts/Potentiels
<ul style="list-style-type: none"> - Les espaces du milieu aquatique abritent certaines espèces menacées sur le territoire, telle que l'écrevisse à pattes blanches, présentent une qualité moyenne et pour une majeure partie un mauvais état chimique ; - Les continuités de la Trame Verte et Bleue sont parfois altérées par des éléments de fragmentation des habitats. 	<ul style="list-style-type: none"> - Certaines zones naturelles font l'objet de plusieurs périmètres de protection.

5.2 La trame verte et bleue

Un territoire préservé, riche de nature

Le territoire présente une véritable richesse naturelle diversifiée. Ainsi, le climat océanique a été propice au développement d'une riche végétation. On signale notamment :

- De nombreux et larges boisements ;
- Un bocage encore très dense sur certains secteurs du territoire (Pays du camembert, ouest du Pays de l'Aigle et de la Marche, Pays du Merlerault...), mais en cours de disparition sur d'autres (plaine d'Argentan s'étendant de plus en plus à l'est...) ;
- Une représentation importante de zones humides sur tout le territoire ;
- Des milieux ouverts ponctuels mais relativement importants dans le territoire, présentant une biodiversité associée remarquable.

La richesse du milieu a été traduite par l'implantation historique d'activités bénéficiant de la fertilité des terres (production de viande et lait de qualité, autrefois vendu jusqu'à Paris, activité équestre...).

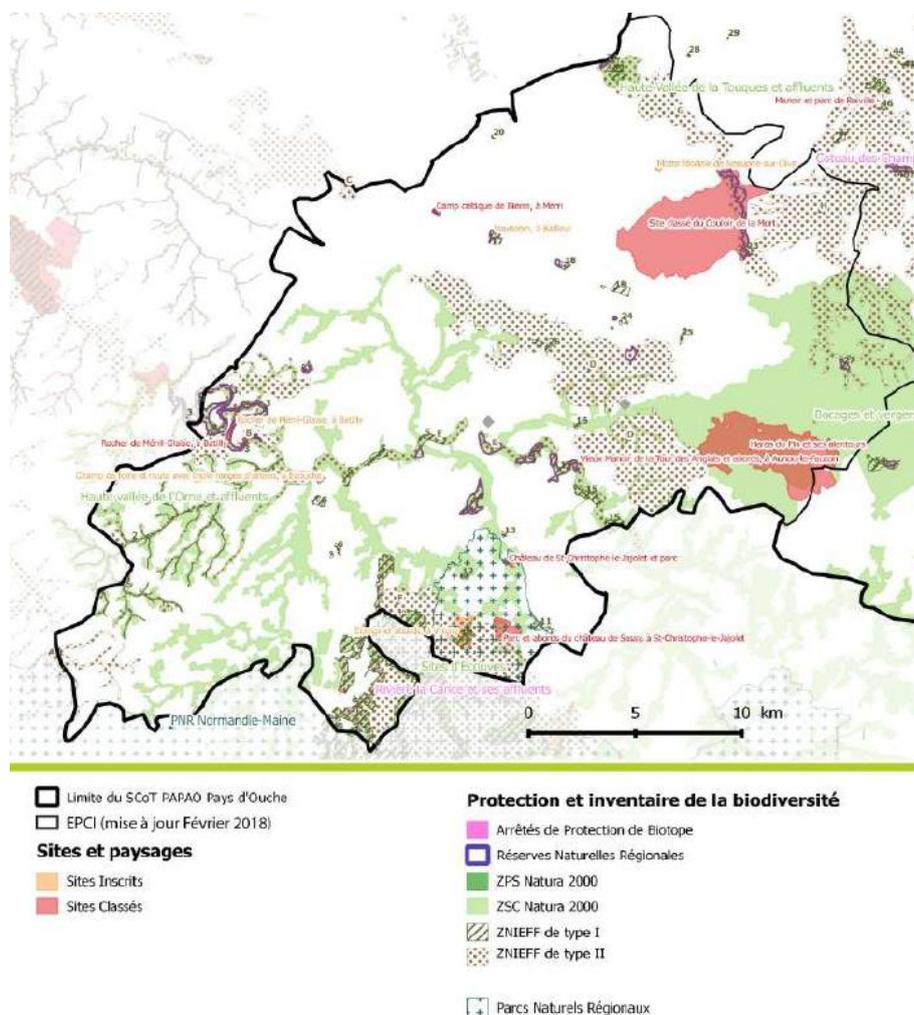
Ce milieu naturel très riche doit aujourd'hui cohabiter avec une activité agricole développée, induisant parfois des pressions sur le milieu.

La richesse naturelle du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche est traduite et encadrée par des périmètres de protection et d'inventaires. On dénombre ainsi :

- 7 sites Natura 2000 (1 directive oiseaux et 6 directives habitat), représentant environ 35 000 ha, soit près de 20% du territoire ;
- 4 Arrêtés de Protection de Biotope (APB), représentant 120 ha, soit 0,07% du territoire ;
- 66 ZNIEFF de type I, représentant 2 930 ha, soit 1,62% du territoire ;
- 19 ZNIEFF de type II, représentant près de 35 000 ha, soit près de 20% du territoire ;
- Une partie d'une commune (Boischampré), dans le Parc Naturel Régional (PNR) Normandie-Maine, représentant plus de 2 500 ha, soit 1,44% du territoire.

Il est à noter que certaines zones font l'objet de plusieurs périmètres de protection (vallée de l'Orne, vallée de la Touques par exemple...).

Figure 18 : Zones naturelles protégées sur le territoire du Pays d'Argentan



Source : État initial de l'environnement du SCOT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche – Décembre 2018

Réservoirs de biodiversité et corridors écologiques

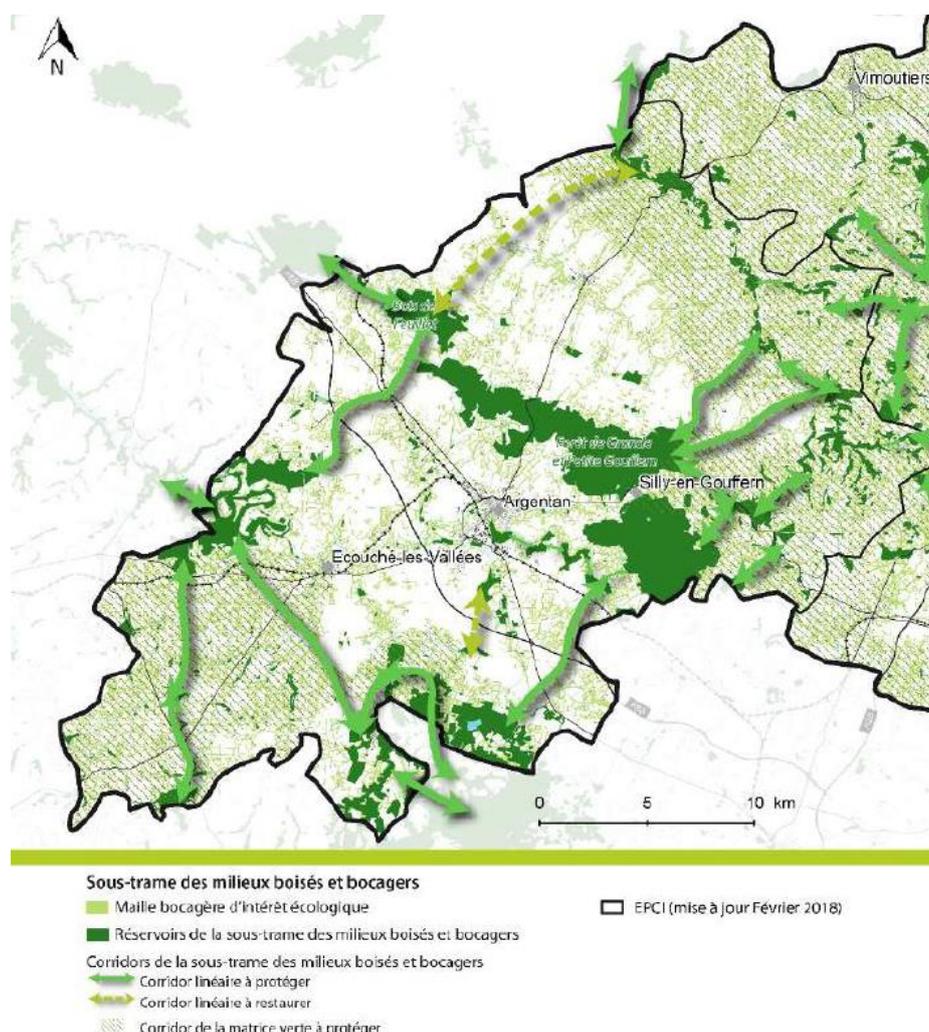
Les réservoirs de biodiversité sont définis parmi les **zones boisées**, qui abritent la plus importante biodiversité. Ces réservoirs sont définis selon leur intérêt écologique et leur surface, et regroupent les zones de protection et d'inventaire, les boisements compris à plus de 50% au sein d'un boisement ancien Cassini, ainsi que les éléments boisés de plus de 500 hectares. Des prescriptions assez poussées pourront être associées à ces réservoirs dans le SCoT.

Des **corridors écologiques « prioritaires »** sont ensuite définis entre les grandes entités de réservoirs boisés. Ils correspondent aux espaces de la sous-trame (petits boisements, réseau bocager...) reliant les réservoirs de biodiversité entre eux, selon le chemin le plus court.

Les corridors de la matrice bocagère sont par ailleurs les ensembles bocagers d'intérêt écologique plus poussé, reprenant la « matrice verte du SRCE » et correspondant à une densité forte de bocage observée par photo aérienne.

Enfin, **l'ensemble du réseau de bocage** tient également le rôle de corridors écologiques sur le territoire.

Figure 19 : Réservoirs et corridors de la sous trame des milieux boisés et bocagers



Source : État initial de l'environnement du SCOT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche – Décembre 2018

FOCUS : Zones Natura 2000

Quelques exemple de milieux et espèces associées aux sites Natura 2000 :

- o Ensemble bocager avec haies de vieux arbres à cavités et population d'insectes associée ;
- o Coteaux calcaires secs et population d'orchidées ;
- o Forêts alluviales à Aulnes et à Frênes et population de Loutres ;
- o Tourbières ;
- o Mégaphorbiaies (zone de transition entre zone humide et forêt)



Pique-prune



Agrion de mercure

FOCUS : Arrêtés de Protection de Biotope

Quelques exemple de milieux et espèces associées aux Arrêtés de Protection de Biotope :

- o Rivière la Cance et ses affluents : site de nidification du Courlis cendré ;
- o Coteaux des Champs-Genêts : station normande de la Gentiane croisette ;
- o Rivière la Guiel, ses affluents et zones humides associées : biotope spécifique de la truite fario ;
- o Rivière la Touques et ses affluents : biotope spécifique de la truite fario.



Drosera à feuilles rondes



Loutre d'Europe



Gentiane croisette (Source : visioflora.com)



Truite fario (Source : auvergne-tourisme.info)

Source : État initial de l'environnement du SCOT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche – Décembre 2018

FOCUS : Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique de type I

Quelques exemple de milieux et espèces associées aux ZNIEFF de type I du territoire :

- o Mégaphorbiaies (zone de transition entre zone humide et forêt)
- o Vallées constituées d'alluvions où s'installent des lépidoptères rares : le Miroir (Heteroptus morpheus), l'Echiquier (Carterocephalus palaemon), le Thécla du Chêne (Quercusia quercus), le Thécla de l'Yeuse (Nordmannia ilicis)...
- o Chênaies oligotrophes parsemées de prairies tourbeuses, ...



Miroir



Mégaphorbiaie

FOCUS : Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique de type II

Quelques exemple de milieux et espèces associées aux ZNIEFF de type II du territoire :

- o Ensembles bocagers, grottes
- o Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides
- o Vallée de la Touques : nombreuses espèces d'oiseaux fréquentent la vallée lors d'escales migratoires, pour hiverner ou nicher. Rousserolles effarvatte et verderolle (Acrocephalus scirpaceus et palustris), la Locustelle tachetée, Fuligule milouin, Fuligule morillon (Aythya fuligula), du Grèbe huppé (Podiceps cristatus), ...



Thécla de l'Yeuse



Milieu bocager



Grèbe huppé



Rousserolle effarvatte

Source : État initial de l'environnement du SCOT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche – Décembre 2018

Sous-trame cours d'eau et plans d'eau

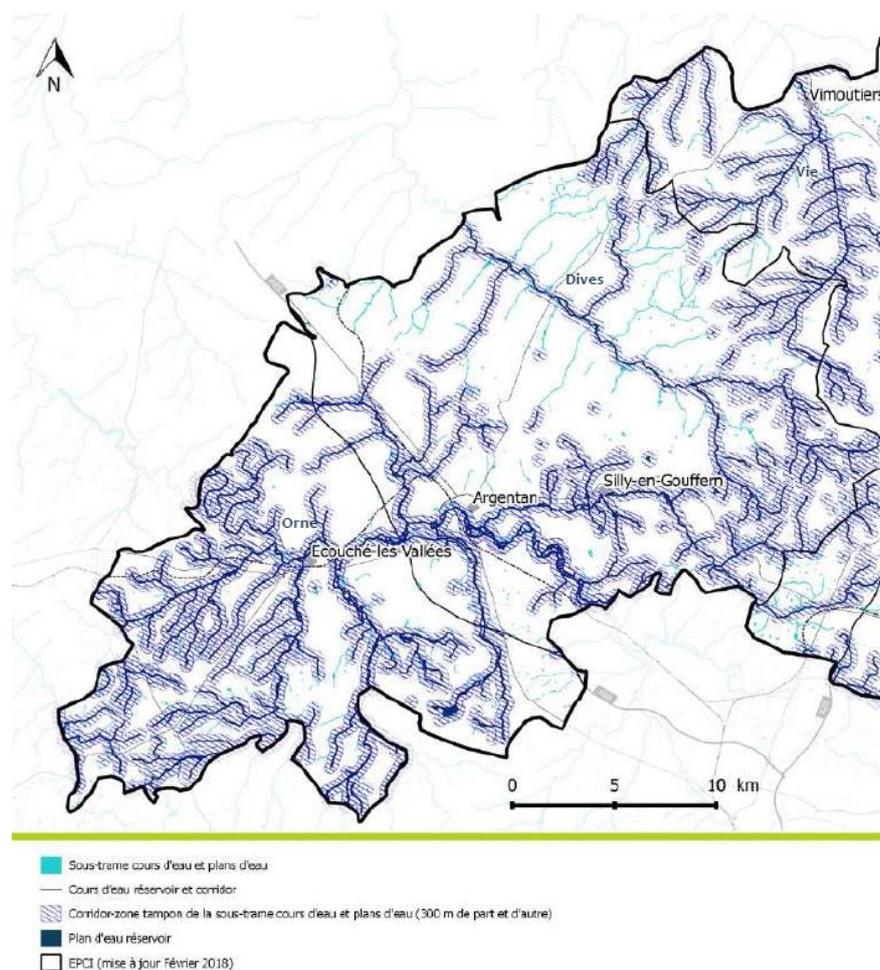
Le territoire est **fortement marqué par la présence de l'eau**, avec un chevelu d'eau qui recouvre tout le territoire, soit plus de 1500 km au total, et des plans d'eau qui ponctuent l'ensemble du territoire (plus de 2800 surfaces en eau de tailles variées, dispersées sur toute la zone). Cette omniprésence de l'eau influence la pratique et la gestion du territoire (risque inondation, activités de loisirs liées à l'eau, préservation de la biodiversité liée à l'eau...).

Les espaces du milieu aquatique abritent des espèces caractéristiques et menacées, telles que **l'écrevisse à pattes blanches...**, et présentent, pour une importante partie, une **qualité écologique moyenne et pour une grosse partie en mauvais état chimique** (source SDAGE Seine-Normandie).

Enfin, des secteurs à **forte densité d'étangs** sont présents sur le territoire, sources de développement d'espèces invasives qui complexifient le fonctionnement écologique et hydraulique des vallées (secteurs des courbes de l'Orne notamment).

Il convient donc de porter une **attention particulière aux espaces de la sous-trame des cours d'eau et plans d'eau** et, comme indiqué dans les documents cadres que sont les SDAGE, SAGE et SRCE, d'aller en faveur d'une restauration de la qualité des espaces aquatiques et de la biodiversité qui leur est associée.

Figure 20 : Corridors, réservoirs et sous-trame cours d'eau et plans d'eau



Source : État initial de l'environnement du SCOT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche – Décembre 2018

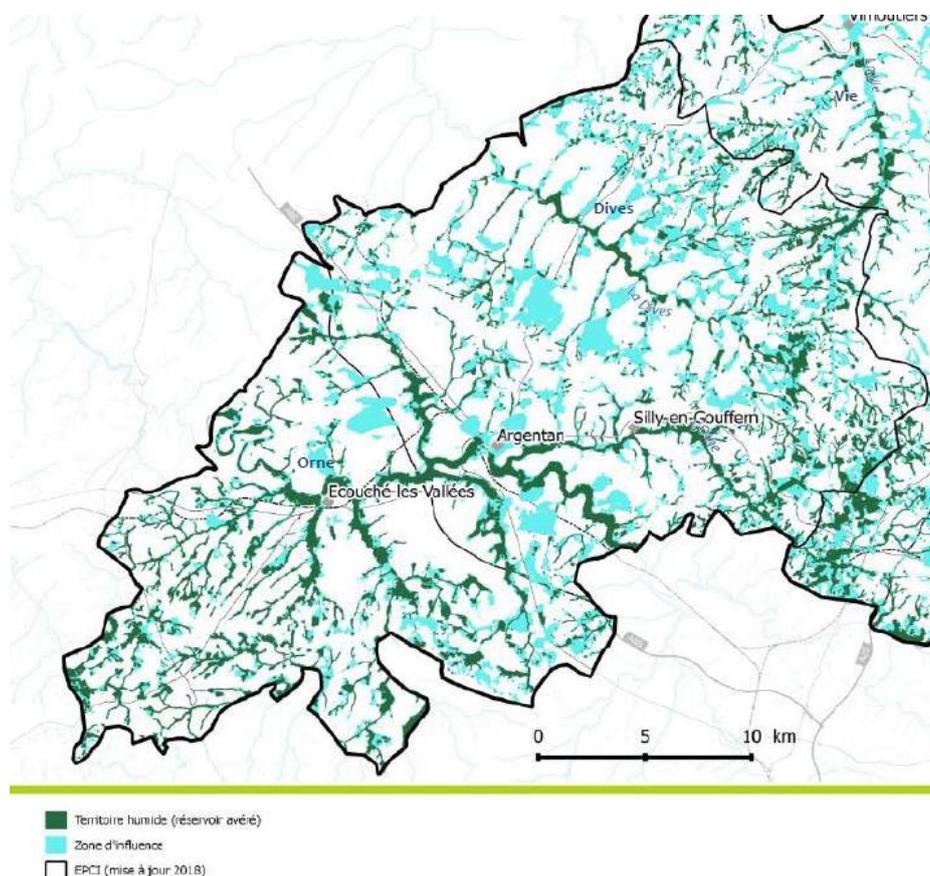
Sous-trame des milieux humides

Du fait du fort développement du réseau hydrographique, le territoire est parsemé de zones humides, qui correspondent à des habitats naturels très diversifiés : mares, étangs, lacs, boisements, prairies humides..., et abritent des écosystèmes potentiellement très riches et diversifiés.

Zone humide : « Terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». (Article L.211-1 du code de l'Environnement)

Sur le territoire du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche, on distingue deux niveaux de prise en compte des zones humides : les **zones humides** en elles-mêmes, correspondant aux zones de réservoirs et les **zones d'influence** des zones humides, qui correspondent à des zones de prédisposition aux zones humides. Une **zone tampon de 200m** est ensuite appliquée autour des réservoirs, comme zone de déplacement des espèces correspondant aux corridors de cette sous-trame.

Figure 21 : Sous -trame milieux humides



Source : État initial de l'environnement du SCOT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche – Décembre 2018

Sous-trame des milieux ouverts remarquables

Les espaces considérés dans la sous-trame milieux ouverts sont les **espaces ouverts remarquables**, non arborés, incluant les lisières forestières. Il s'agit de prairies mésophiles hors du contexte bocager, de landes, de pelouses silicoles ou calcicoles ou encore de cultures (exemple des coteaux de

Crennes). Les prairies humides ne sont pas incluses, étant plutôt considérées comme espaces de déplacement des espaces des sous-trames boisées et milieux humides. On y retrouve des **espèces spécifiques** : espèces thermophiles (reptiles, insectes), orchidées, espèces messicoles (de champs). Cette sous-trame est présente de manière ponctuelle mais relativement importante sur le territoire. Particulièrement fragile, elle nécessite un **entretien et une gestion particulière**, afin d'éviter la tendance naturelle des milieux à l'enrichissement.

Pour cette sous-trame, les zones définies comme **réservoirs de milieux ouverts** par le SRCE sont reprises. Aucun corridor écologique n'est défini, le déplacement des espèces concernées par ces milieux n'étant pas représentatif par rapport à la distance entre les espaces de réservoirs.

Éléments fragmentants et points de rupture de la Trame Verte et Bleue

Les **continuités de la Trame Verte et Bleue sont parfois altérées par des éléments de fragmentation des habitats**, correspondant à des phénomènes artificiels de morcellement de l'espace, qui peuvent ou pourraient empêcher un ou plusieurs individus, espèces ou population de se déplacer comme elles le devraient et le pourraient en l'absence de facteur de fragmentation.

Ces phénomènes de fragmentation sont **relatifs à l'entité et à la sous-trame** considérée. Divers éléments peuvent ainsi constituer des éléments fragmentant :

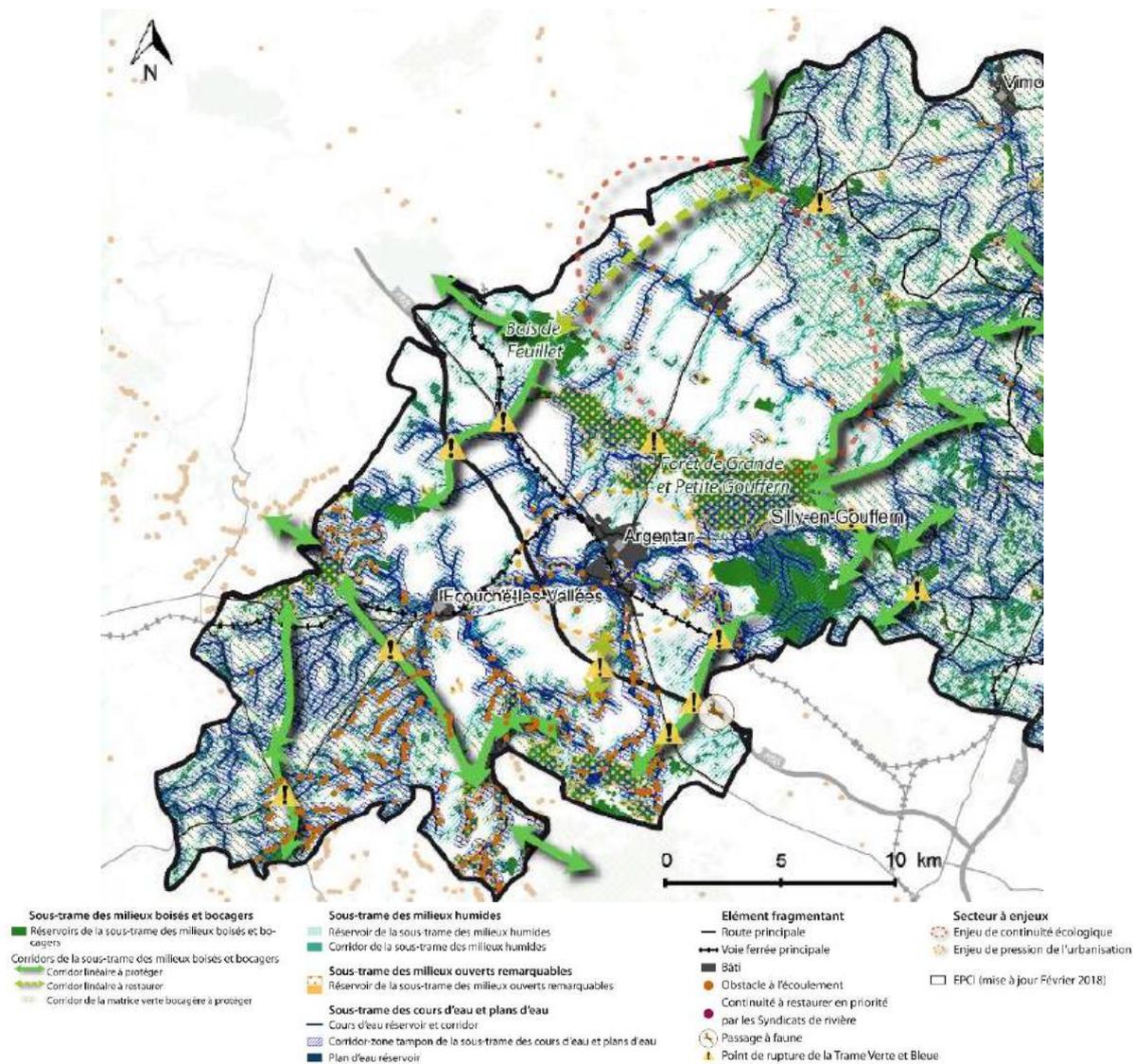
- Des éléments **d'infrastructure** (routes, ponts, voies ferrées, lignes électriques, éoliennes...);
- Les **milieux urbains** (franges urbaines, activités polluantes, pollution lumineuse et sonore, monoculture...);
- Pour la Trame Bleue, les **ouvrages hydrauliques** (écluses, station de pompage, ...).

Il est possible de **réduire les fragmentations de la Trame Verte et Bleue par des aménagements spécifiques** : passage à faune au-dessus des autoroutes, restauration des continuités écologiques des cours d'eau.

En particulier, le syndicat mixte du bassin versant de la Touques a lancé un programme de restauration et d'entretien de la Touques et de ses affluents, déclaré d'intérêt général. Ce programme vise l'entretien et la restauration des berges des cours d'eaux.

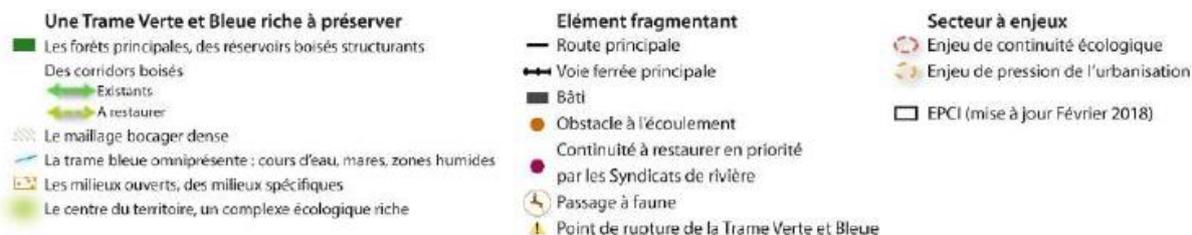
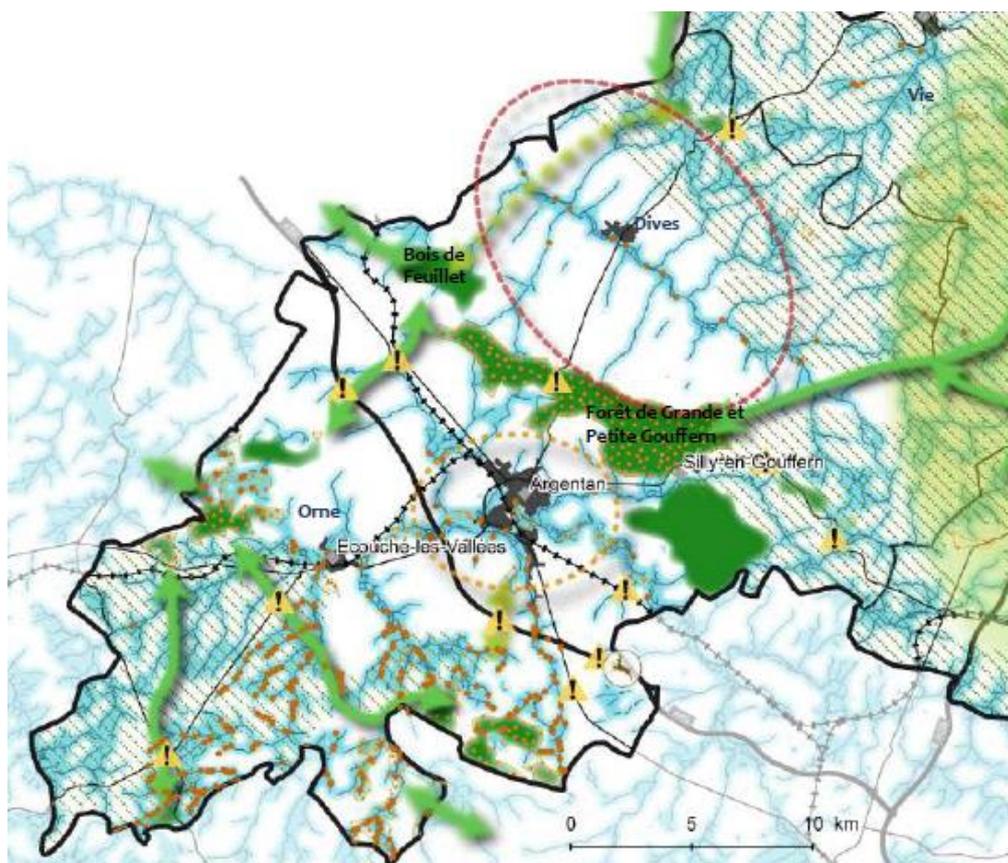
Par ailleurs, des pressions sont à noter sur la Trame Verte et Bleue : une **pression de l'urbanisation**, en particulier autour des deux principales villes-pôles d'Argentan et de L'Aigle, et une pression liée à l'évolution des pratiques culturelles et au **développement des cultures céréalières** entraînant une diminution du réseau bocager, et une baisse de la biodiversité (appauvrissement du sol, réduction des surfaces en herbe, etc, qui ont une importance majeure pour la biodiversité et l'épuration du territoire). Ce dernier phénomène est notamment observable dans la plaine autour de L'Aigle, et dans la plaine d'Argentan (accentué par l'absence de syndicat de gestion de la Dives).

Figure 22 : Réservoirs, corridors de la Trame Verte et Bleue et éléments fragmentant



Source : État initial de l'environnement du SCOT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche – Décembre 2018

Figure 23 : Préserver et renforcer la richesse de biodiversité du territoire



Source : État initial de l'environnement du SCOT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche – Décembre 2018

La cartographie ci-dessus montre qu'il y a un enjeu de continuité écologique sur la partie Nord-Est de Terres d'Argentan Interco (zone en rouge). Il y a également une pression exercée par l'urbanisation de la ville d'Argentan sur les espaces naturels qui l'entoure.

5.3 Les zones Natura 2000

Le territoire de la Communauté de communes Terres d'Argentan Interco dispose de 4 zones Natura 2000, qui sont :

- Bocages et vergers du Pays d'Auge ;
- Sites d'Ecouves ;
- Haute vallée de l'Orne et affluents ;
- Haute vallée de la Touques et affluents.

→ Bocages et vergers du Pays d'Auge

Le site se présente comme un vaste ensemble bocager, dont le réseau est composé de vieux arbres à cavités abritant des populations remarquables d'insectes saproxyliques (*Osmoderma eremita*, *Cerambyx cerdo*, *Lucanus cervus* par exemple).

Le site est vulnérable à la disparition progressive des haies, au non-renouvellement de celles-ci, ou à l'absence d'entretien. Le risque est déconnexion des haies entre elles.

→ Site d'Ecouves

Le site est situé sur un des derniers contreforts du socle Armoricaïn oriental, les sites d'Ecouves abritent des biotopes diversifiés liés à des sols rocaillieux superficiels, de fortes pentes, un climat rigoureux humide et un réseau hydrographique dense : forêts acidiphiles, landes sèches à tourbeuses, tourbières, pierriers bordant des falaises siliceuses, prairies marécageuses inondables, étang.

Le site est exposé à la fermeture des landes sèches à tourbeuses. La richesse biologique du site est étroitement liée au maintien de la qualité physico-chimique des eaux et à la proscription des repeuplements en poissons pouvant engendrer un risque sanitaire pour les écrevisses.

→ Haute vallée de l'Orne et affluents

Le site se distingue par une concentration importante de rivières avec de faibles pentes et un climat pluvieux, ce qui assure la présence d'eaux en toutes saisons. Le bassin hydrographique renferme des habitats et des espèces d'intérêt européen.

La pérennité du site est en lien direct avec la pérennisation des pratiques agricoles extensives. Il est vulnérable au drainage, à l'extension des labours et aux plantations de peupliers potentiels.

→ Haute vallée de la Touques et affluents

Le site se présente sur un paysage très vallonné, dessiné par un chevelu de rivières dense. Il s'agit donc d'un ensemble de boisements, de coteaux calcaires et de formations hygrophiles sur substrat sourceux ou de fonds de vallée qui renferme par ailleurs des grottes à chiroptères.

Le site est vulnérable à l'artificialisation des secteurs boisés, au dérangement des grottes à chauve-souris, à la déprise agricole et à la préservation de la qualité physico-chimique des eaux.

5.4 Liens entre le PCAET et la thématique « milieux naturels »

Enjeux

- Restaurer la qualité des espaces aquatiques et la biodiversité qui leur est associée ;
- Assurer les continuités écologiques dans les zones concernées (cf figure 22) ;
- Limiter les pressions exercées par l'urbanisation de la ville d'Argentan sur la biodiversité ;
- Préserver les différents milieux : boisés, bocagers, aquatiques, humides et ouverts, ainsi que les espèces associées aux différentes sous trames, et notamment les espèces menacées ;
- Concilier la préservation de la Trame Verte et Bleue avec les activités humaines et notamment les pratiques agricoles.

Leviers d'action

- Sensibiliser les agriculteurs aux services écosystémiques de la biodiversité ;
- Encourager des pratiques agricoles moins consommatrices de pesticides ;
- Replanter et encourager la pérennisation du système de haies bocagères, particulièrement dans les grandes plaines céréalières ;
- Former et sensibiliser les acteurs du territoire sur la connaissance de la biodiversité locale ;
- Planifier des aménagements respectueux des espaces naturels (appliquer des démarches ERC).

6. Milieux Humains

6.1 Santé

6.1.1 Synthèse santé

Éléments clés	
<ul style="list-style-type: none"> - La ville d'Argentan s'est inscrite dans une démarche de contrat local de santé (CLS) ; - À l'échelle de la Communauté de communes, on trouve au total 24 omnipraticiens, 41 infirmiers, 15 masseurs-kinésithérapeutes et 12 chirurgiens-dentistes ; - 29,5% des habitants ont 60 ans et plus ; - L'indice de vieillissement se situe autour de 94 contre un indice régional de 82,7 et un indice national de 71,9. 	
Faiblesses/Vulnérabilités	Atouts/Potentiels
<ul style="list-style-type: none"> - Les médecins généralistes sont concentrés essentiellement sur la ville d'Argentan ; - Seulement 5 % des omnipraticiens ont moins de 40 ans (contre 11,8% à l'échelle nationale) ; - Le renouvellement des effectifs se fait très difficilement sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le territoire a mis en place un contrat local de santé (CLS)

6.1.2 Détails santé

Stratégie de développement de l'offre de santé

La ville d'Argentan mène depuis plusieurs années une politique ambitieuse visant à répondre aux enjeux de santé de son territoire. En effet, l'analyse des besoins en santé menée en 2010 par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et l'atlas régional ont révélé des données sociales et sanitaires faisant du territoire d'Argentan un territoire prioritaire en matière de santé.

Face à ce constat, et dans le but de pérenniser et de développer sa politique de santé, la Ville d'Argentan a accepté de s'inscrire dans une démarche de contrat local de santé (CLS) appliqué à l'échelle du PETR, à la demande de l'ARS. Le CLS est une application locale du Projet Régional de Santé, respectant les priorités et objectifs de ce dernier. L'objectif est de coordonner et d'articuler les politiques publiques de santé sur un certain territoire, en répondant ainsi aux enjeux de réduction des inégalités sociales et territoriales du service de santé.

Cette démarche ne saurait réussir sans un ancrage territorial fort et une articulation avec les dynamiques et dispositifs existants tels que :

- Le Centre social et d'initiatives municipales (Maison Du Citoyen (MDC), dispositif Passeport pour la Forme) ;
- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

- Le soutien à la vie associative ;
- Le Programme de Réussite Éducative (PRE) ;
- Le Contrat de Ville ;
- Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Il est rappelé, que dans le but d'articuler au mieux la démarche de CLS avec la politique de cohésion sociale de la Ville, le CLS constituera également le volet santé du Contrat de Ville d'Argentan. Il lui sera annexé par la suite.

À noter qu'un projet de Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) est en cours sur le territoire d'Argentan, qui traduit également la volonté de travail commun entre les élus et les professionnels de santé. L'objectif de ce projet est de promouvoir et de redynamiser l'offre de soins de premier recours sur Argentan, tout en renforçant les liens entre la ville et le Centre Hospitalier (CH).

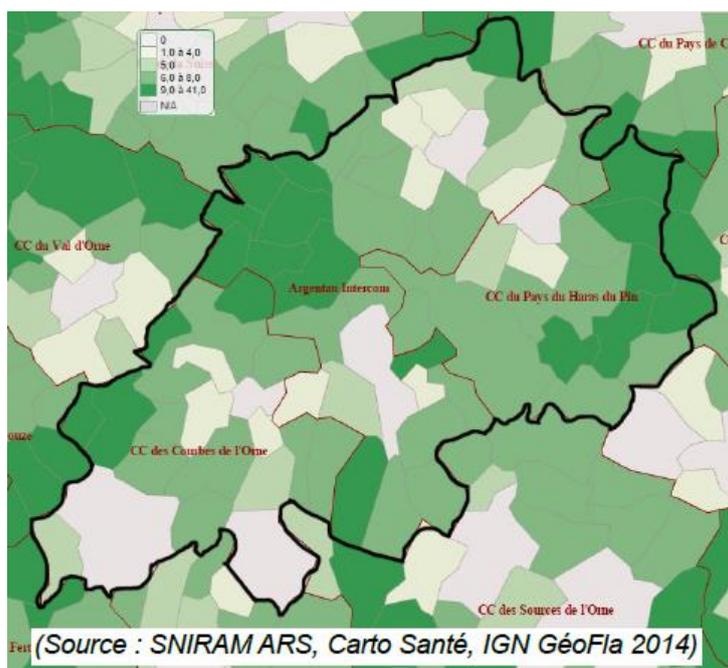
Les dynamiques et partenariats engendrés par le CLS devront également venir s'articuler avec le projet de santé de ce futur équipement, ainsi qu'avec le nouveau projet d'établissement du CH d'Argentan, qui fera désormais partie du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Normandie-Centre.

Les deux Pays d'Argentan-d'Auge Ornaïs et d'Ouche, ayant participé à cette consultation bas-normande, ont fait ressortir des priorités de santé qui ont contribué à fonder la démarche du CLS sur Argentan. Enfin, la contractualisation du PETR Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche paraît d'autant plus pertinente que son périmètre correspond globalement au périmètre de l'aire de patientèle du CH d'Argentan (si l'on exclut la partie Pays d'Ouche qui s'inscrit davantage dans l'aire de patientèle du CH de l'Aigle) (source : CLS du PETR).

État de lieux de l'offre de santé

Le bassin de vie d'Argentan peut être considéré selon les critères du Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) comme un territoire « défavorisé » en matière de démographie médicale : cela signifie que le territoire souffre à la fois d'une faible densité de médecins généralistes, mais aussi que la variation du nombre de ces médecins ces dernières années est négative (variation calculée entre 2007 et 2015). Cela peut notamment s'expliquer par le fait que le territoire de la CCAI est à dominante rurale, la densité moyenne de population y est donc assez faible, tout comme le nombre de médecins (source : CLS du PETR).

Figure 24 : Distance au médecin généraliste le plus proche



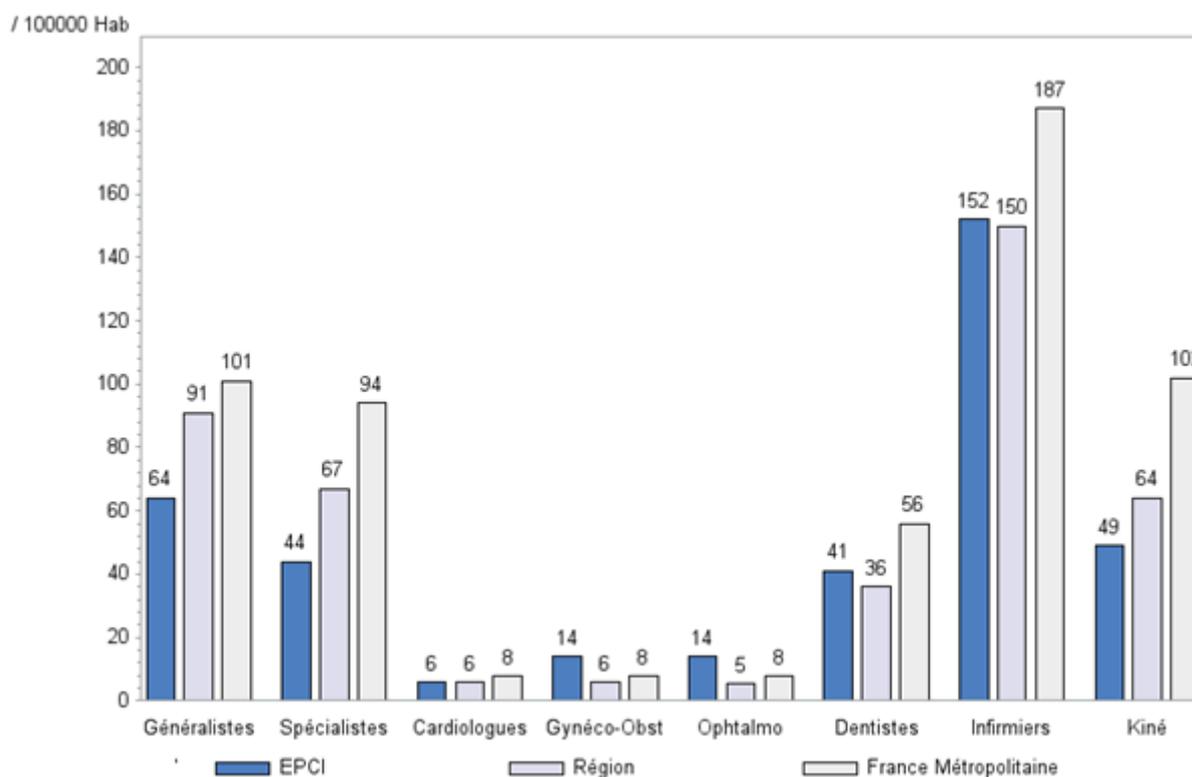
Source : Contrat local de Santé Argentan

Les médecins généralistes de ville se concentrent essentiellement sur la ville-centre d'Argentan (qui compte actuellement 15 généralistes omnipraticiens, après en avoir perdu 4 entre 2009 et 2014 (source : SNIRAM)). Cette forte concentration sur la ville-centre est également caractéristique des autres professions de soins de premier recours.

À l'échelle de la Communauté de communes, on trouve au total 24 omnipraticiens, 41 infirmiers, 15 masseurs-kinésithérapeutes, et 12 chirurgiens-dentistes (source FNPS 2014).

Le graphique ci-dessous confirme approximativement cette estimation (les données sont /100 000 habitants avec une EPCI de 34 000 habitants).

Figure 25 : Densité de professionnels de santé (libéraux ou mixtes)



Source : Association ORS-CREAI Normandie

On constate également que la majorité des médecins sur le territoire ont plus de 55 ans, soit 57,5 % des praticiens, contre 53,3 % à l'échelle nationale. Si cet écart peut sembler raisonnable, la donnée plus préoccupante est la proportion des moins de 40 ans, qui ne constitue que 5 % des omnipraticiens, contre une moyenne nationale de 11,8%. La faible représentation des « jeunes médecins » indique que le territoire est peu attractif pour ces derniers, et que le renouvellement des effectifs se fait très difficilement sur le territoire.

Le territoire se caractérise également par un poids important de la catégorie des plus de 60 ans, avec :

- 29,5 % des personnes qui ont 60 ans et plus, ce qui est caractéristique d'un territoire rural (Insee, RP 2012, exploitation ORS6) ;
- L'indice de vieillissement³ se situe autour de 94, contre un indice régional de 82,7, et un indice national de 71,9 (Insee, RP 2012, exploitation ORS).

Cet état des lieux de l'offre de soins de premier recours apparaît comme préoccupant, tant sur le plan démographique que géographique. La configuration actuelle de l'offre nécessite une forte capacité de mobilité pour de nombreux habitants du territoire, et constitue un facteur d'accroissement de l'isolement de certaines populations (personnes âgées, ménages non motorisés, personnes à mobilité réduite).

De plus, aux dires des participants aux groupes de travail, ce constat peut aussi se généraliser à d'autres types de services et de professions, ceux du médico-social notamment (aides à domicile, assistantes

³ L'indice de vieillissement de la population est le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans. Il permet de mesurer le degré de vieillissement de la population. Plus l'indice est élevé, plus le vieillissement est important (Source : écosanté).

sociales), qui voient tous leurs temps de trajet prendre une part grandissante dans leur activité professionnelle.

6.1.3 Liens entre le PCAET et la thématique « santé »

Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'offre de santé dans un territoire où la population est vieillissante, à faible densité et mal desservie ; - Limiter la pollution depuis toutes les sources (automobile, chimique, agricole avec les pesticides etc...) ; - Faciliter l'accès à la connaissance des populations sur les risques sanitaires issus du changement climatique.
Leviers d'action
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'offre du milieu de la santé, surtout en ce qui concerne la médecine générale ; - Engager un programme de sensibilisation et d'information (à destination de la population) sur les impacts du changement climatique sur la santé ; - Travailler sur l'offre de mobilité sur le territoire pour contrer l'isolement des personnes vulnérables (âgées ou en mauvaise santé) ; - Assurer un suivi du CLS qui soit suffisamment organisé et précis pour restructurer l'offre de santé.

6.2 Agriculture

6.2.1 Synthèse agriculture

Éléments clés	
<ul style="list-style-type: none"> - L'agriculture joue un rôle primordial dans l'économie du territoire ; - Les terres agricoles occupent 85% de la surface de la CC Terres d'Argentan Interco ; - 40 000 vaches sont recensées à travers le territoire en 2015 (échelle SCoT) ; - Élevage équin important sur le territoire ; - Le système polyculture-élevage est dominant sur le territoire, et se fait majoritairement en agriculture conventionnelle ; - 1193 exploitations en 2014 à l'échelle du PETR (SCoT et Pays d'Ouche). 	
Faiblesses/Vulnérabilités	Atouts/Potentiels
<ul style="list-style-type: none"> - Le développement des cultures céréalières et la disparition des haies bocagères rendent le territoire plus vulnérable aux effets du changement climatique ; - Moins de 5% des exploitations sont conduites en agriculture biologique ; - Moins de 10% des exploitations sont engagées en circuit court ; - Le nombre d'exploitants diminue et les surfaces moyennes de chaque exploitation augmentent. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'agriculture est très présente sur le territoire et représente une part importante des emplois.

6.2.2 Détails agriculture

La réalité territoriale entre la CCAI et le territoire du SCoT ne diffère pratiquement pas sur la thématique de l'agriculture. On considèrera les informations tirées du SCoT et du diagnostic agricole (échelle du PETR) comme étant applicable à la CC Terres d'Argentan Interco malgré des valeurs quantitatives non représentatives.

Activité agricole

Des évolutions récentes (50 dernières années) dans les pratiques du territoire sont venues impacter les paysages. En particulier, concernant les pratiques agricoles, le développement d'une agriculture céréalière, plus rentable et suivant l'influence de la plaine de Caen au nord et de la Beauce à l'est, entraîne des regroupements de parcelles, la disparition des haies bocagères et ainsi une

homogénéisation des paysages. Cette évolution est notamment perceptible à l'ouest, dans la plaine d'Argentan, et à l'est, autour de L'Aigle.

L'identité agricole du SCoT (et de la CCAI) est représentée par le tissu agro-alimentaire local suivant :

- La collecte de céréales s'organise sur l'ensemble du territoire, soit autour de la quinzaine de dépôts Agrial, soit autour des points de collectes privés. Le maillage apparaît plus dense à l'est du territoire qu'à l'ouest ;
- Gacé est un des pôles identifiés au centre du territoire, avec 3 entreprises du secteur viande qui interviennent principalement dans l'abattage d'animaux. Avec un total de près de 400 salariés, le pôle de Gacé représente 1/3 des emplois indirects agricoles du PAPAO – Pays d'Ouche ;
- L'essentiel de la collecte laitière est exporté hors du territoire PAPAO – Pays d'Ouche même si une entreprise laitière (transformation poudre de lait) parvient à se maintenir sur Vimoutiers ;
- A la marge, on note la présence sur Vimoutiers d'une coopérative cidricole et le maintien de 2 négociants en bestiaux sur l'ensemble des 2 pays réunis.

L'observatoire de l'élevage, édité par la Chambre d'agriculture en mars 2015, totalise un patrimoine bovin de 40 000 vaches à travers le territoire.

On remarque également une forte représentativité de l'élevage équin, avec une proportion de deux fois celle observée au niveau départemental. Les élevages équins mettent en valeur des surfaces en prairies. Les activités équines sont diverses, il peut s'agir d'activités d'élevage et de poulinage sur des surfaces agricoles utiles conséquentes ou bien d'activités d'entraînement, de débouillage ou de pension de chevaux sur des surfaces agricoles utiles plus faibles.

Le système polyculture-élevage majoritairement représenté est conduit en agriculture conventionnelle. L'enquête agricole a identifié moins de 5 % d'exploitations conduites en agriculture biologique, sous label AB. Ce label AB concerne tout type de production (lait, viande, céréales, maraîchage) (4 % des exploitations recensées).

Par ailleurs, la proportion d'exploitations engagées en circuit court est également restreinte avec moins de 10 % des exploitations identifiées sur des filières courtes (vente directe) (8 % des exploitations recensées).

Exploitation agricoles⁴

L'agriculture est une activité économique majeure sur ce territoire rural qui génère des emplois directs dans les exploitations et indirects dans les entreprises de l'amont et de l'aval. Par ailleurs, elle joue un rôle essentiel dans l'occupation du territoire avec notamment 86% d'occupation des sols sur toute la CCAI. Elle joue aussi un rôle primordial dans le façonnage des paysages. La multifonctionnalité de l'agriculture place cette activité à l'interface des enjeux économiques et des enjeux environnementaux.

⁴ Ont été définies comme exploitations agricoles :

- Les exploitations professionnelles sur une activité agricole à plein temps.
- Les exploitations non professionnelles conduites en double activité.

Ont été exclues du recensement :

- Les exploitants agricoles retraités ayant conservé la parcelle de subsistance (moins de 4 ha).

À l'échelle du PÉTR (SCoT et Pays d'Ouche), on recense 1 193 exploitations en 2014 sur un territoire de 180 000 ha dans le cadre de l'enquête agricole dédiée au diagnostic agricole. Sur une surface totale de 180 000 ha, 118 500 ha sont déclarés à la PAC, soit 64 % du territoire. Par comparaison, la surface totale agricole des exploitations recensées sur le territoire du SCoT est évaluée à près de 112 000 ha, contre 110 000 ha déclarés à la PAC par les exploitants ornaix. Cette différence mineure (2 %) peut s'expliquer par l'absence de déclaration PAC dans certains systèmes de production (herbagers équins par exemple).

Deux types d'agriculture cohabitent sur le territoire avec :

- 40 % des exploitations qui ont une surface inférieure à 50 ha ;
- 20 % des exploitations qui ont une surface de plus de 150 ha.

Les plus grandes exploitations (+ 150 ha) sont majoritairement des exploitations laitières qui relèvent des ICPE.

On observe un nombre d'exploitations en baisse constante depuis 30 ans avec une augmentation linéaire de la surface agricole mise en valeur par chaque exploitation. Le nombre d'exploitants diminue, et les surfaces augmentent : le territoire se transforme et voit les grosses exploitations absorber les plus petites. Cette tendance n'est pas propre au territoire PAPA0-Pays d'Ouche, mais s'observe plus généralement sur le département.

Malgré une faible densité d'exploitation (1 propriété pour 155 ha), l'agriculture est omniprésente sur le territoire : en dehors des secteurs urbanisés ou des secteurs forestiers elle occupe et gère la très grande majorité des surfaces.

À l'échelle de la CCAI, le secteur agricole représente 1066 emplois sur les 12891 personnes employées actives tous secteurs confondus, soit une part de 8.3%. L'activité agricole est plus ciblée autour de grandes cultures sans élevage. L'attractivité des céréales a pu conduire les exploitants agricoles à convertir les surfaces de prairies en parcelles de culture dans les secteurs de plaine. L'atelier bovin devenant très marginal, il a été abandonné sur ces exploitations.

6.2.3 Liens entre le PCAET et la thématique « agriculture »

Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'agriculture et valoriser les productions locales ; - Lutter contre la vulnérabilité des cultures face aux conséquences du changement climatique (sécheresses, inondations...) ; - Lutter contre la vulnérabilité de l'élevage (parasites, maladies...) ; - Accompagner la transition des pratiques agricoles (permaculture...).
Leviers d'action
<ul style="list-style-type: none"> - Développer des cultures adaptées au changement climatique (hausse des températures, multiplication des événements climatiques extrêmes, ...) ; - Sensibiliser les agriculteurs aux bonnes pratiques et les accompagner dans la transition des méthodes ;

- Fragmenter les espaces agricoles avec des haies bocagères, sources de biodiversité, obstacles à certains aléas climatiques... ;
- Développer des espaces de discussion entre les professionnels du secteur agricole et les élus dans le cadre de la planification et de l'aménagement du territoire.

6.3 Pollutions et nuisances

6.3.1 Synthèse pollutions et nuisances

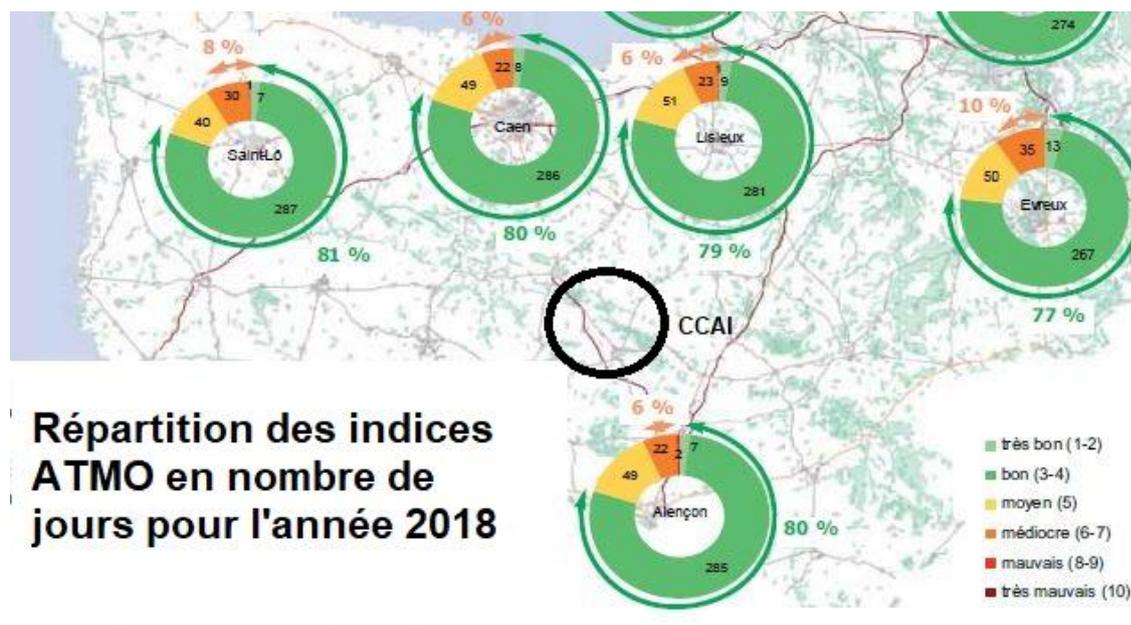
Éléments clés	
<ul style="list-style-type: none"> - 2 Sites industriels pollués à Argentan (AMCOR FLEXIBLES et SER) ; - 1 Établissement dont le stockage d'ammoniac est assez important : SEGES Frigécrème à Argentan ; - La grande majorité des sites pollués ou potentiellement pollués sur le territoire de la CC Terres d'Argentan Interco sont situés à proximité de la commune d'Argentan. 	
Faiblesses/Vulnérabilités	Atouts/Potentiels
<ul style="list-style-type: none"> - La prolifération de la Renoué du Japon menace la biodiversité locale, notamment la régénération de la ripisylve ; - Les multiples fonctions de la ripisylve (autoépuration, ombrage, tenue de berge) ne sont plus assurées. 	<ul style="list-style-type: none"> - La qualité de l'air est globalement bonne sur le territoire ; - La CCAI est peu concernée par les nuisances sonores.

6.3.2 Détails pollutions et nuisances

Pollution et qualité de l'air

Note : Le territoire de la Communauté de communes Terres d'Argentan Interco ne compte pas de station de mesure de la qualité de l'air ATMO, et aucun diagnostic n'a été réalisé à l'échelle du territoire récemment. Cette partie s'appuiera donc sur le bilan de la qualité de l'air en Normandie, réalisé par ATMO pour l'année 2018.

Figure 26 : Cartographie des indices de qualité de l'air Atmo en Normandie



Source : Bilan Atmo Normandie 2018

La carte ci-dessus représente la répartition des indices de qualité de l'air sur l'année 2018. En extrapolant les données issues des stations de Caen, Alençon et Lisieux il est possible d'estimer que la CCAI dispose d'une qualité de l'air bonne durant environ 280 jours par an (80%), et que seulement durant une trentaine de jour la qualité de l'air est considérée médiocre à très mauvaise.

En conclusion la qualité de l'air sur le territoire de la Communauté de communes Terres d'Argentan Interco est estimée bonne, mais cette estimation reste une extrapolation grâce à des données voisines au territoire et ne représente donc pas la stricte réalité

Sites et sols pollués

L'étude des sols a pour but principal d'identifier des sources possibles de pollution. Cette identification repose sur l'analyse de deux bases de données (BASIAS et BASOL), identifiant les sites susceptibles d'avoir été pollués par les activités industrielles qui s'y sont exercées. Il conviendra de prendre en compte ces informations dans les procédures d'urbanisme. Néanmoins, elles ne sont pas toujours à jour et reposent parfois sur des déclarations volontaires.

La base de données BASOL répertorie sur le territoire du SCoT les sites suivants :

- 2 sites industriels pollués à Argentan (AMCOR FLEXIBLES et SER) ;
- Une décharge à Marcei ;
- Le site Tréfimétaux à Rai ;
- 2 sites à Ponchardon (FOCAST Normandie).

La base de données BASIAS recensant les anciens sites industriels répertorie de nombreux sites potentiellement pollués, concentrés sur la vallée de la Risle et sur la commune d'Argentan, deux secteurs historiquement industriels.

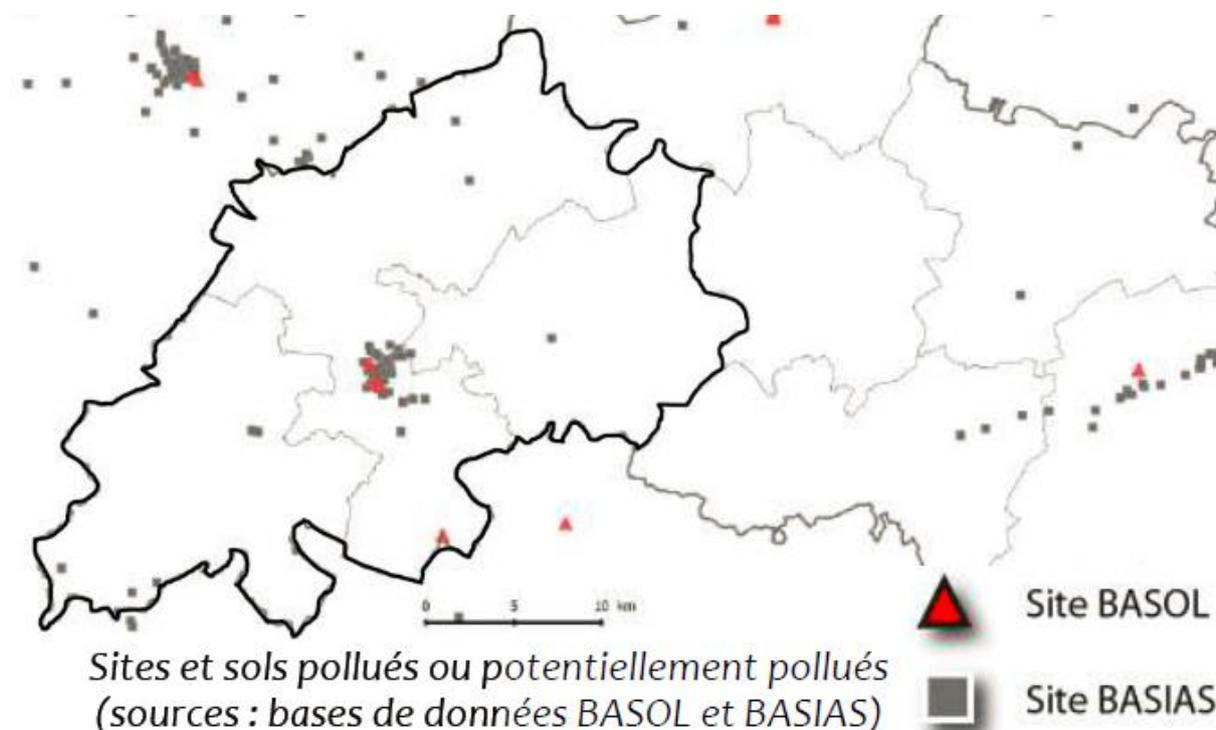
Le territoire comporte d'autres sites et sols pollués connus :

- 1 établissement dont le stockage d'ammoniac est assez important : SEGES Frigécrème à Argentan ;
- La décharge de résidus de broyage automobile (la plus grande d'Europe) à Nonant-le-Pin exploitée par GDE et présentant un risque de pollution de la nappe phréatique affleurant en sous-sol et un risque sur la santé.

Par ailleurs deux silos ont fait l'objet de « porters à connaissance » :

- Agrial à Saint Symphorien des Bruyères (30/09/10) ;
- Lepicard à Trun (20/06/2011 et 10/04/12) ;
- L'entrepôt frigorifique Parterre Logistics Exploitation à Argentan (25/05/12).

Figure 27 : Sites et sols pollués ou potentiellement pollués



Source : État initial de l'environnement du SCOT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche – Décembre 2018

On constate que la grande majorité de ces sites est concentrée aux alentours de la commune d'Argentan.

Nuisances sonores

>> Partie inspirée de l'EIE du SCoT

L'arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2011 qui porte sur le classement des infrastructures de transports terrestres et l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés

par le bruit, a institué cinq catégories de zones de nuisances sonores en bordure des infrastructures routières et ferroviaires les plus bruyantes du département.

Ce classement vise à protéger les constructions contre les nuisances sonores en prenant en compte les secteurs concernés sur la base d'un niveau sonore de référence. Suivant les données liées aux caractéristiques techniques des voies de circulation, leur usage et environnement immédiat, elles sont classées en 5 catégories (la catégorie 5 étant la moins bruyante et la catégorie 1 la plus bruyante). A chaque catégorie correspond une largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de la voie.

Sur le territoire du SCOT, 43 communes sont concernées par le classement sonore des axes routiers suivants :

- A28 (catégorie 2 et 3) ;
- A88 (catégorie 3) ;
- RD13 (catégorie 4) ;
- RD418 (catégorie 4) ;
- RD158 (catégorie 3 et 4) ;
- RD238 (catégorie 4) ;
- RD18 (catégorie 3) ;
- RD919 (catégorie 3) ;
- RD924 (catégorie 3 et 4) ;
- RD926 (catégorie 3 et 4) ;
- RD958 (catégorie 3 et 4).

Inclus dans les périmètres affectés par le bruit, les nouvelles constructions devront être isolées en fonction de leur situation par rapport à l'infrastructure.

Ces nuisances ont un impact sur des zones urbanisées ou potentiellement urbanisables, notamment les pôles d'Argentan et de l'Aigle.

En outre, le territoire de la CCAI n'est pas concerné par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'Orne.

Espèces invasives

En ex-Haute-Normandie, 29 espèces végétales sont catégorisées comme « invasives » dont par exemple le cas du Buddleia (arbre aux papillons), la Renouée du Japon, l'Herbe de la Pampa, l'Ailante glanduleux, la Vergerette de Sumatra, ou encore le Robinier faux-acacia. Les espèces invasives peuvent également être animales. C'est par exemple le cas du Frelon asiatique, de l'Écrevisse de Louisiane, la Coccinelle asiatique, le Ragondin, le Rat musqué, la Grenouille taureau, la Tortue de Floride, la Perche soleil et bien d'autres encore.

Sur le territoire de la CCAI, l'espèce la plus connue et la plus répandue est la renouée du Japon. Elle se propage très facilement et fait des racines jusqu'à plus d'un mètre de profondeur. La prolifération de la renouée empêche notamment la régénération équilibrée de la ripisylve et nuit à la diversité des milieux, des habitats et plus largement à la biodiversité. En créant un couvert végétal mono spécifique, elle appauvrit et affaiblit le milieu. Les multiples fonctions de la ripisylve (auto-épuration, ombrage, tenue de berge, habitat) ne sont plus assurées.

Les habitats de prédilection de la Renouée sont les milieux acides et riches, bien alimentés en eau et aérés (zones humides et cours d'eau). On la rencontre aussi dans les milieux perturbés et dégradés comme dans les talus, bords de route, voies ferrés, terrains en friches...etc.

Plusieurs foyers de berce du Caucase, ont également été identifiés, comme le long du ruisseau des Landelles, du côté de Boucé. Elle se distingue de la berce commune par sa tige poilue, ses fleurs blanches qui se composent de plus de 35 rayons et ses fleurs très découpées. Cette variété présente un risque pour la santé parce qu'elle est photosensibilisante ; sa sève peut provoquer de graves brûlures après une exposition au soleil, des brûlures qui peuvent n'apparaître que 24 heures après. Par ailleurs, elle empêche des espèces locales de se développer. Un arrêté, en date du 14 février 2018, interdit désormais son introduction dans le milieu naturel, son transport, sa détention et son achat.

6.3.3 Liens entre le PCAET et la thématique « pollutions et nuisances »

Enjeux
<p>Pollution et qualité de l'air :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminuer la concentration de polluants atmosphériques dans l'atmosphère ; - Améliorer la qualité de l'air. <p>Sites et sols pollués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protéger la population face aux risques de pollution : limitation de l'urbanisation autour des sites pollués ou industriels existants ; - Dépolluer les sites. <p>Nuisances sonores :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protéger la population face aux nuisances sonores. <p>ICU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population sur les risques de ce phénomène. <p>Espèces invasives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance sur les espèces invasives ; - Sensibiliser les acteurs sur les dangers liés aux différentes espèces présentes sur le territoire ; - Limiter la propagation des espèces florales ou faunistiques invasives.
Leviers d'action
<p>Pollution et qualité de l'air :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Continuer d'identifier les secteurs responsables des pollutions atmosphériques ; - Maintenir le suivi d'émissions des PM10 et du dioxyde d'azote sur la CC et mettre en place une politique d'identification des systèmes à l'origine de la production de ce polluant, et de réduction. <p>Sites et sols pollués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de levier d'action pour cette partie.

Nuisances sonores :

- Pas de levier d'action pour cette partie.

ICU :

- Engager une politique de végétalisation des espaces urbanisés pour ralentir les phénomènes de vagues et d'îlots de chaleur urbains (mettre en place des parcours fraîcheur).

Espèces invasives :

- Accompagner techniquement les porteurs de projets locaux pour mener des chantiers, leur mettre à disposition les outils nécessaires (note technique, préconisations de gestion, convention de travaux, cahier des charges...), impulser et valoriser les expérimentations ;
- Participer à la création de la base de données « faune invasive », structurer le recueil de données, réaliser des documents de synthèses (cartes de répartition par espèce, fiches techniques, retours d'expériences...) ;
- Créer des outils de communication à destination du grand public (site internet, plaquettes...) et des questionnaires d'espaces (fiches techniques...), sensibiliser par des formations et des stands.

6.4 Déchets

6.4.1 Synthèse déchets

Éléments clés	
<ul style="list-style-type: none"> - Concernant la gestion des déchets, la CCAI est majoritairement soumise à la gestion du SITCOM de la Région d'Argentan. Mais la partie Nord Est du territoire est gérée par le SMIRTON de la région du Merlerault ; - 4 déchèteries sont réparties sur l'ensemble du territoire ; - Hausse des déchets des équipements électroniques et électriques (DEEE) en déchèterie (+988 entre 2005 et 2012). 	
Faiblesses/Vulnérabilités	Atouts/Potentiels
<ul style="list-style-type: none"> - Hausse de la part des déchets verts en déchèteries ; - À l'échelle du SCoT, la production de déchets est très élevée (640 kg/hab) par rapport au département de l'Orne (556 kg/hab) et à la moyenne nationale (536 kg/hab) ; - Augmentation de 4,3% de la production de déchets entre 2010 et 2014. 	<ul style="list-style-type: none"> - 1400 Foyers sont équipés de compteurs sur le territoire du SITCOM.

6.4.2 Détails déchets

La collecte et la gestion des déchets sont des compétences gérées à l'échelle du SCoT. Ainsi, 4 syndicats se partagent cette tâche.

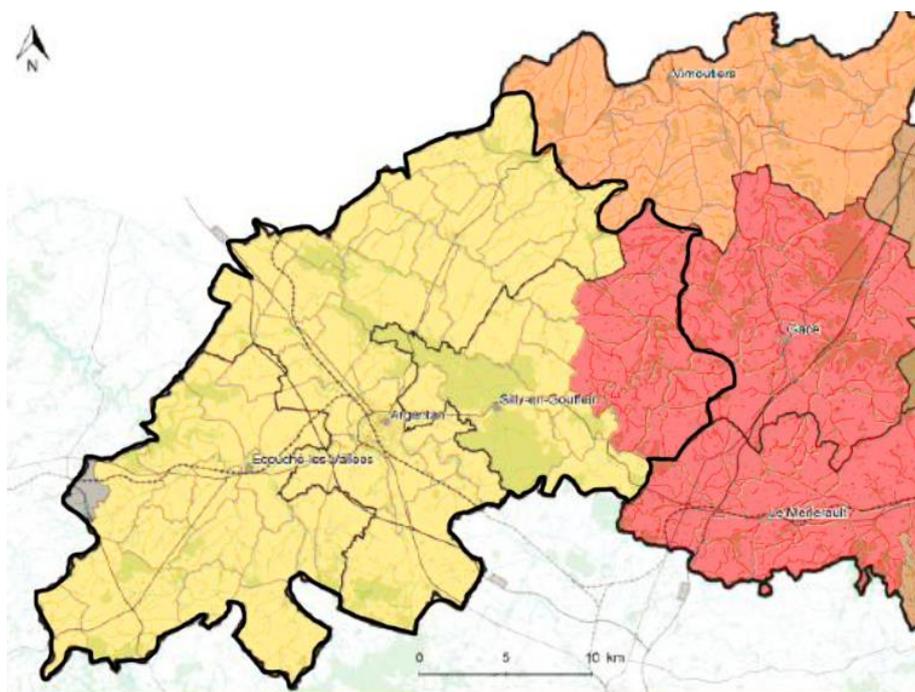
Il s'agit des syndicats :

- SITCOM de la région d'Argentan, dont la collecte se fait de façon communale pour les communes de Fel et Chambois ;
- SICDOM de la région Orbec-Livarot-Vimoutiers qui s'occupe du traitement et donc la collecte est effectuée sur les mêmes communes par la Communauté de communes du Pays de Camembert ;
- SMIRTOM de la région du Merlerault (collecte et traitement) ;
- SMIRTOM de la région de l'Aigle (collecte et traitement).

Concernant la commune de la Lande de Lougé (ouest du territoire), la collecte et le traitement des déchets sont effectués par le SIRTOM d'Andaines (hors territoire).

La CCAI est majoritairement soumise à la gestion du SITCOM Région d'Argentan. La répartition de la collecte et la gestion des déchets sur son territoire se fait comme présenté sur la carte suivante :

Figure 28 : Répartition de la collecte des déchets sur le territoire



Légende

- SITCOM de la région d'Argentan (collecte pour Fel et Chambois)
- SICDOM de la région Orbec-Livarot-Vimoutiers (traitement) / CC du Pays du Camembert (Collecte)
- SMIRTOM de la région du Merlerault
- SMIRTOM de la région de l'Aigle
- SIRTOM d'Andaines (une commune : la Lande de Lougé)

Source : État initial de l'environnement du SCoT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche – Décembre 2018

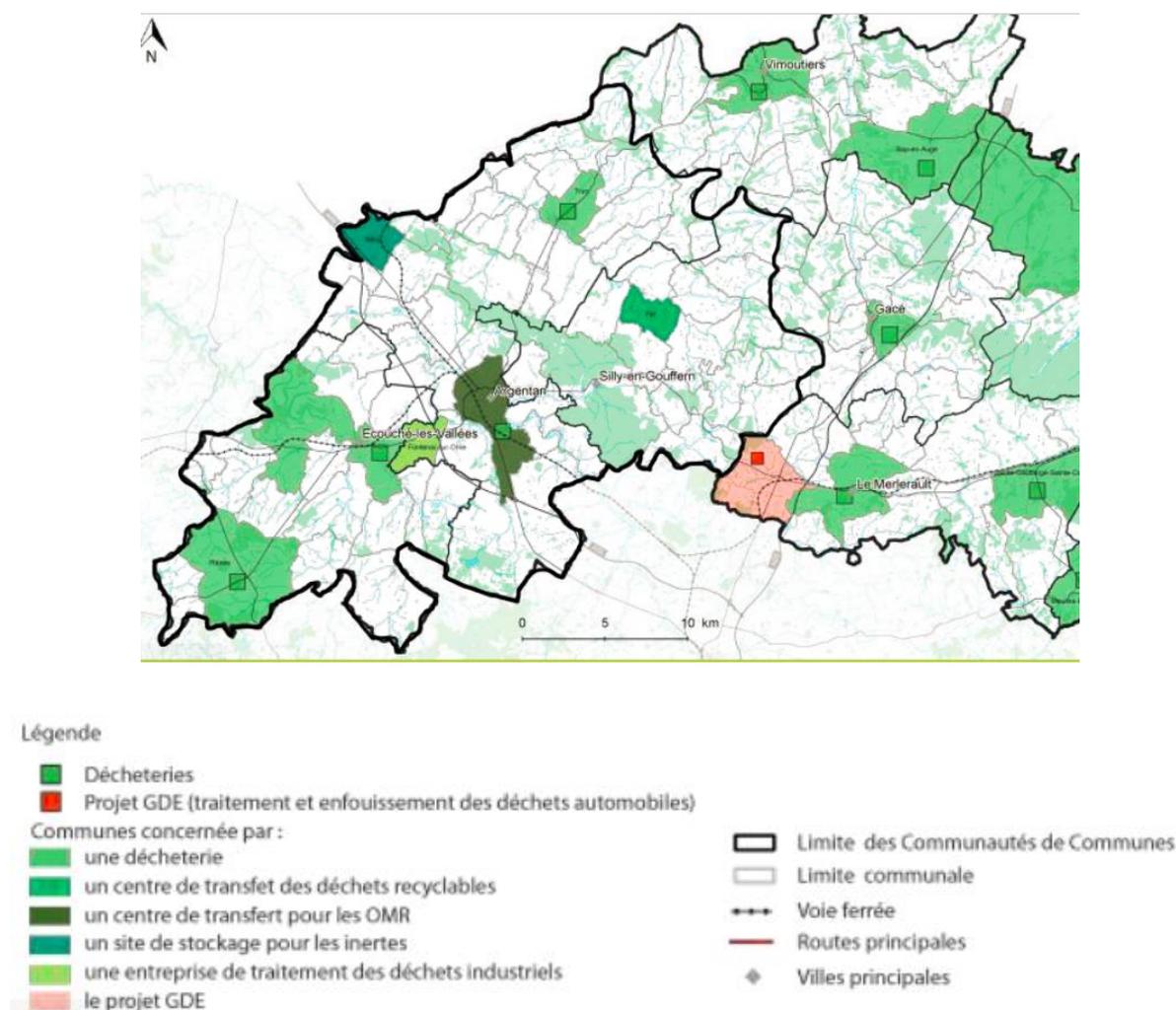
Les principaux services de traitement des déchets sont présents sur le territoire de la CCAI. En effet, 4 déchèteries sont réparties sur l'ensemble du territoire. En lien avec ces déchèteries, il existe une entreprise de traitement des déchets industriels (Fontenai sur Orne), un centre de traitement et d'enfouissement de résidus automobiles à Nonant-le-Pin (GDE) à proximité à l'est, ainsi qu'une plateforme de valorisation par compostage de déchets verts (Fontenai-sur-Orne).

Il existe un centre d'enfouissement pour une partie des déchets du territoire dans l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) des Ventes de Bourses (hors territoire). Quant aux déchets inertes, ils sont traités aux Carrières de Vignat (communes de Brieux).

Concernant les ferrailles, elles sont valorisées par l'entreprise Lefeuvrier. Les huiles et les déchets spéciaux sont dirigés vers différentes filières spécifiques pour traitement, valorisation et/ou stabilisation.

Enfin, les déchets recyclables sont acheminés jusqu'au centre de tri Valorpole au Mans où ils sont conditionnés avant acheminement jusqu'aux repreneurs désignés par Citéo.

Figure 29 : Les différents services de traitement des déchets



Source : État initial de l'environnement du SCOT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche – Décembre 2018

Depuis plusieurs années, le SITCOM Région d'Argentan propose également à ses habitants de s'équiper de composteur domestique, pour la somme de 16€. 1400 foyers sont déjà équipés de composteurs sur le territoire du SITCOM.

Évolution des quantités de déchets et tonnages

Dans les déchèteries, la hausse des déchets se fait aussi sentir. On observe une forte hausse des déchets verts, avec une augmentation de 66 % entre 2005 et 2012. Ainsi, en 2012, la part de ce type de déchets représente 44 %.

On retrouve une hausse de production d'un autre type de produit : celui de nouveaux matériaux mis en déchèteries, tels que les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) et le bois. En effet, il y a eu une hausse de plus de 988 % pour les DEEE et de plus de 445 % pour le bois entre 2005 et 2012. Cela est sûrement dû à la consommation accrue de produits électroniques et électriques dans les ménages. Pour le bois, cela pourrait être lié aux interdictions communales de feu, ainsi qu'à une augmentation du recyclage des déchets dans les activités d'entreprises.

Comparée au département, la part des déchets valorisée est beaucoup plus conséquente. En effet on ne retrouve que 29 % de déchets stockés contre 48% dans l'Orne.

Ainsi, la valorisation de déchets sur l'ensemble du territoire est en bonne voie : plus de 50 % des déchets sont valorisés par une valorisation organique ou matière.

À l'échelle du SCoT, la production de déchets est très élevée (640 kg/hab) par rapport au département de l'Orne (556 kg/hab) et à la moyenne nationale (536 kg/hab). Entre 2010 et 2014, on observe même une augmentation de la production de déchets de 4,3 %. Cela va à l'encontre des objectifs nationaux qui sont de réduire de 7% la production de déchets entre 2009 et 2015.

En termes de tonnages, l'année 2018 voit une légère augmentation du tonnage de déchets ménagers collectés et de la production par l'habitant, due à l'apport volontaire. Concernant la collecte sélective, les tonnages recyclés sont légèrement en diminution mais pour la majorité des matériaux, les tonnages sont stables. Les volumes collectés en déchèterie restent stables, l'augmentation des apports en végétaux étant compensée par une diminution des encombrants et des déchets inertes.

6.4.3 Liens entre le PCAET et la thématique « déchets »

Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Réduire la production de déchets à la source ; - Optimiser la collecte des déchets pour réduire les émissions de polluants liées aux transports ; - Accroître la part de déchets valorisés ; - Atteindre les objectifs fixés par la loi sur la transition énergétique ; - Accompagner le développement du compostage.
Leviers d'action
<ul style="list-style-type: none"> - Intensifier la sensibilisation sur les bienfaits des composteurs individuels ; - Réaliser un schéma directeur des déchets afin de formaliser les ambitions de la collectivité ; - Maintenir le suivi et contrôle des tonnages des différents types de déchets.

6.5 Paysages et Patrimoine

6.5.1 Synthèse paysage et patrimoine

Éléments clés	
<ul style="list-style-type: none"> - 10 unités paysagères sont identifiées sur le territoire de la collectivité ; - Des monuments inscrits et classés, principalement présent sur la ville d'Argentan ; - 2 sites classés ; - Des zones naturelles sensibles. 	
Faiblesses/Vulnérabilités	Atouts/Potentiels
<ul style="list-style-type: none"> - Trois types infrastructures segmentent le paysage (une autoroute, des routes nationales, des voies ferrées). 	<ul style="list-style-type: none"> - Un patrimoine classé important ; - Un patrimoine diversifié (fonctionnel, religieux, habité).

6.5.2 Détails paysages et patrimoine

Paysages

L'inventaire des paysages de Basse-Normandie (2004)

L'inventaire des paysages de Basse-Normandie, réalisé entre la fin des années 90 et le début des années 2000, présente un recensement complet des paysages de Basse-Normandie. D'après ces études, il propose un classement des paysages en unités paysagères. Sur le territoire de la Communauté de communes Terres d'Argentan Interco, on en distingue 10.

Les anciens pays composant le territoire du SCoT sont tous dotés de chartes, constituant des projets de territoire et donnant des objectifs de développement.

La Charte du Pays d'Argentan et Pays d'Auge Ornaïs, intègre la volonté de « Préserver l'environnement et favoriser le cadre de vie » et notamment celle d'améliorer la qualité des espaces publics, de valoriser le patrimoine bâti traditionnel et de maintenir, et de replanter et entretenir les haies.

Les chartes des anciens Pays du territoire intègrent de manière hétérogène la question du paysage. Le SCoT pourra permettre de rééquilibrer les niveaux d'ambitions, et d'afficher des objectifs plus forts sur cette thématique, en lien avec l'évolution des préoccupations environnementales.

Le territoire est caractérisé par un certain nombre de motifs paysagers marquant sa perception :

- **Arbres**

Les arbres sont des éléments omniprésents dans le paysage, dans les forêts mais également dans les vergers, les haies ou comme arbres isolés dans des paysages ouverts.

- **Bocage**

Le bocage est un élément omniprésent et caractéristique du territoire, sous forme de haies bocagères avec différentes strates de végétation (arborée, arbustive...). On le retrouve notamment dans l'ancien « Pays du Haras du Pin ». Le bocage n'était à l'origine pas présent dans le territoire, il est apparu avec le développement des pratiques culturales. Il fait aujourd'hui partie intégrante du paysage et de l'image du territoire et de la Normandie en général. Le bocage du territoire est particulièrement dense en comparaison avec le reste du territoire français. Le maillage bocager est un élément du paysage qui anime les vues, en lien avec le relief marqué du territoire.

Cependant, une tendance à la disparition des haies bocagères est observée sur le territoire, en lien avec l'évolution des pratiques culturales (diminution de l'élevage, développement de la céréaliculture, ouverture et regroupement de parcelles facilitant le travail et le passage des engins, ...).

- **Cultures céréalières ouvertes**

Les étendues de cultures céréalières, en développement sur le territoire, créent des paysages associés très ouverts. Ces paysages « nouveaux » s'expliquent par le développement de nouvelles pratiques culturales sur le territoire : diminution de l'élevage qui devient de moins en moins rentable et développement de cultures céréalières entraînant des regroupements de parcelles et des arrachages de haies. Ces paysages sont notamment caractéristiques de la Plaine d'Argentan. Ils donnent lieu à des vues ouvertes, parfois sur des éléments ponctuels repères du paysage qui peuvent être plus ou moins qualitatifs (bâtiments de logistique...).

- **Haras et activités liées au cheval**

Les activités liées au cheval et les haras forment des motifs particuliers au territoire, associés à une image de marque et à des paysages bocagers (haies doubles par exemple). On observe une certaine compétition sur le territoire entre les agriculteurs « traditionnels » et les haras, notamment concernant la ressource foncière.

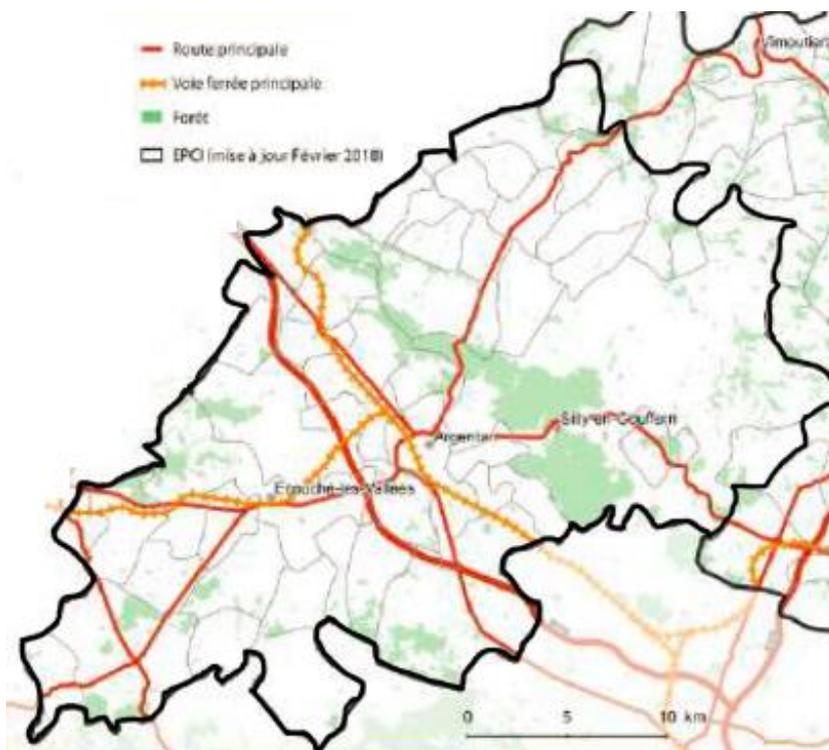
Infrastructures et ruptures paysagères

Le territoire est traversé par d'importantes infrastructures qui marquent le paysage :

- Une autoroute (A88), qui traverse le territoire ;
- Des routes nationales principales : D19, D924, D958, D113 etc... ;
- Des voies ferrées : la ligne Paris-Granville, qui traverse le territoire d'est en ouest, et d'autres voies ferrées, aujourd'hui exploitées ou non.

Ces infrastructures ont permis un développement du territoire, par sa desserte, mais elles constituent également des ruptures fortes dans le paysage, de manière visuelles et physiques (traversée de zones naturelles, difficultés de passage des infrastructures...).

Figure 30 : Infrastructure routières sur le territoire



Source : État initial de l'environnement du SCOT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche – Décembre 2018

Une implantation de l'urbanisation fonction du relief

Le territoire offre une diversité de reliefs, sur lesquelles les bourgs sont venus s'implanter. On distingue 3 types d'implantation des villages :

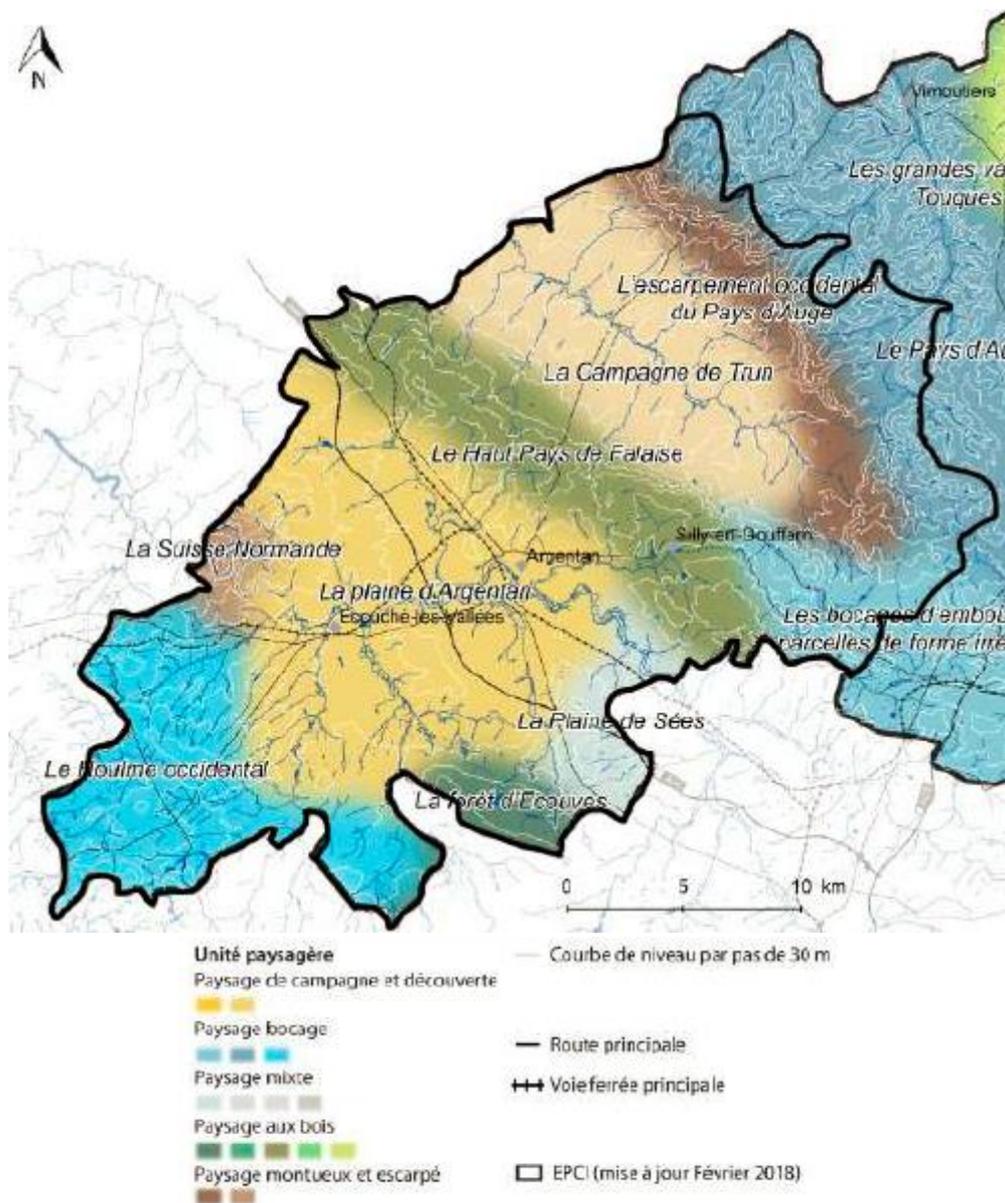
- En fond de vallée ou pied de coteau ;
- Sur les coteaux ;
- Sur les plaines ou les plateaux.

Les silhouettes urbaines, traditionnellement intégrées à leur environnement, ponctuent le paysage. Par ailleurs, un habitat dispersé est fortement présent sur le territoire, du fait des activités agricoles historiques (petits élevages), et de la disponibilité de la ressource en eau, n'incitant pas les habitants à se regrouper.

Les unités paysagères

Le territoire est scindé en 10 unités paysagères distinctes.

Figure 31 : Les unités paysagères de la CC Terres d'Argentan Interco



Source : État initial de l'environnement du SCOT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche – Décembre 2018

La **campagne de Trun** est une plaine qui encadre la Dives, présentant des formes très géométriques, de par l'occupation de la plaine par des cultures céréalières, en limite de l'escarpement du Pays d'Auge et de la forêt de Gouffern.

La **plaine d'Argentan** est comprise entre la crête boisée de Grande Gouffern et les bois de Vrigny, au cœur duquel l'Orne serpente et s'entoure de verdure. Elle présente un paysage de grandes cultures céréalières, avec quelques restes de haies bocagères.

Les **bocages d'embouchure à parcelle de forme irrégulière** présentent un paysage d'herbages aux très vastes enclos, peuplé de bovins et de chevaux.

Le **pays d'Auge en collines** présente un relief important et un bocage très développé et très fin sur une majeure partie du territoire.

Le **houlme occidental**, était anciennement affecté à l'herbage, avec de vastes parcelles fermées ayant laissé place, aujourd'hui, à un territoire entre bocage et espace ouvert, espace de transition entre l'ouest de l'Orne et la plaine d'Argentan.

La **plaine de Sées** présente un paysage plutôt ouvert, entouré par des massifs forestiers (forêt d'Ecouves).

La **forêt d'Ecouves** est une vaste forêt domaniale, se prolongeant au sud.

Le **haut pays de Falaise**, entre les deux campagnes des plaines de Trun et d'Argentan, présente un relief marqué que soulignent des boisements linéaires.

L'**escarpement occidental du Pays d'Auge** : un relief marqué, habillé de bocages et de bois et visible depuis le lointain (plaine de Trun...).

La **Suisse normande** est un territoire au fort relief et aux paysages remarquables, parmi les plus emblématiques de l'image touristique de la région.

Patrimoine

Le PAPA0-Pays-d'Ouche est un territoire à l'interface de plusieurs styles architecturaux, développés selon les matériaux locaux présents et offrant aujourd'hui une palette diversifiée et représentative des différents styles locaux.

Ainsi, dans la plaine d'Argentan, on retrouve des matériaux multiples : du calcaire pour le remplissage des murs et du granite à l'est du pays, avec des toits de tuiles plates et des souches en pierres blanches au nord et en briques brunes au sud.

Le Pays d'Exmes (ancienne Communauté de communes du territoire absorbée par la CCAI le 1^{er} janvier 2017) est un secteur dans lequel on peut retrouver au nord-est quelques bâtisses de type augeron, ou des murs charpentés envahis partiellement de briques et à l'ouest, une pierre calcaire parfois accompagnée de brique dans les encadrements ou les chainages d'angle. Les toits sont principalement en tuile plate et les souches presque toujours en brique.

Aux interfaces des grands secteurs homogènes du point de vue architectural, on retrouve des espaces d'une variété importante.

Enfin, des formes traditionnelles de bâti rural sont à noter sur le territoire (longères, ...).

Le patrimoine bâti historique, porteur de l'histoire du territoire, est fortement présent dans le Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche : châteaux, églises, bâtis remarquables, petit patrimoine, ...

Cette richesse, ainsi que la richesse du patrimoine naturel, sont actuellement mises en valeur par des périmètres de classements permettant leur reconnaissance, leur protection et leur valorisation touristique. Cette mise en valeur mérite d'être poursuivie.

Patrimoine classé

On retrouve un important patrimoine classé sur le territoire :

- Des monuments historiques, inscrits ou classés, sont répartis sur tout le territoire, la ville d'Argentan en est particulièrement riche ;
- 2 sites classés (Haras du Pin, ...) ;
- Quelques sites inscrits (Rocher de Ménil-Glaise à Batilly, ...) ;
- Des Espaces Naturels Sensibles ;
- Un classement « Petite Cité de Caractère » pour Ecouché.

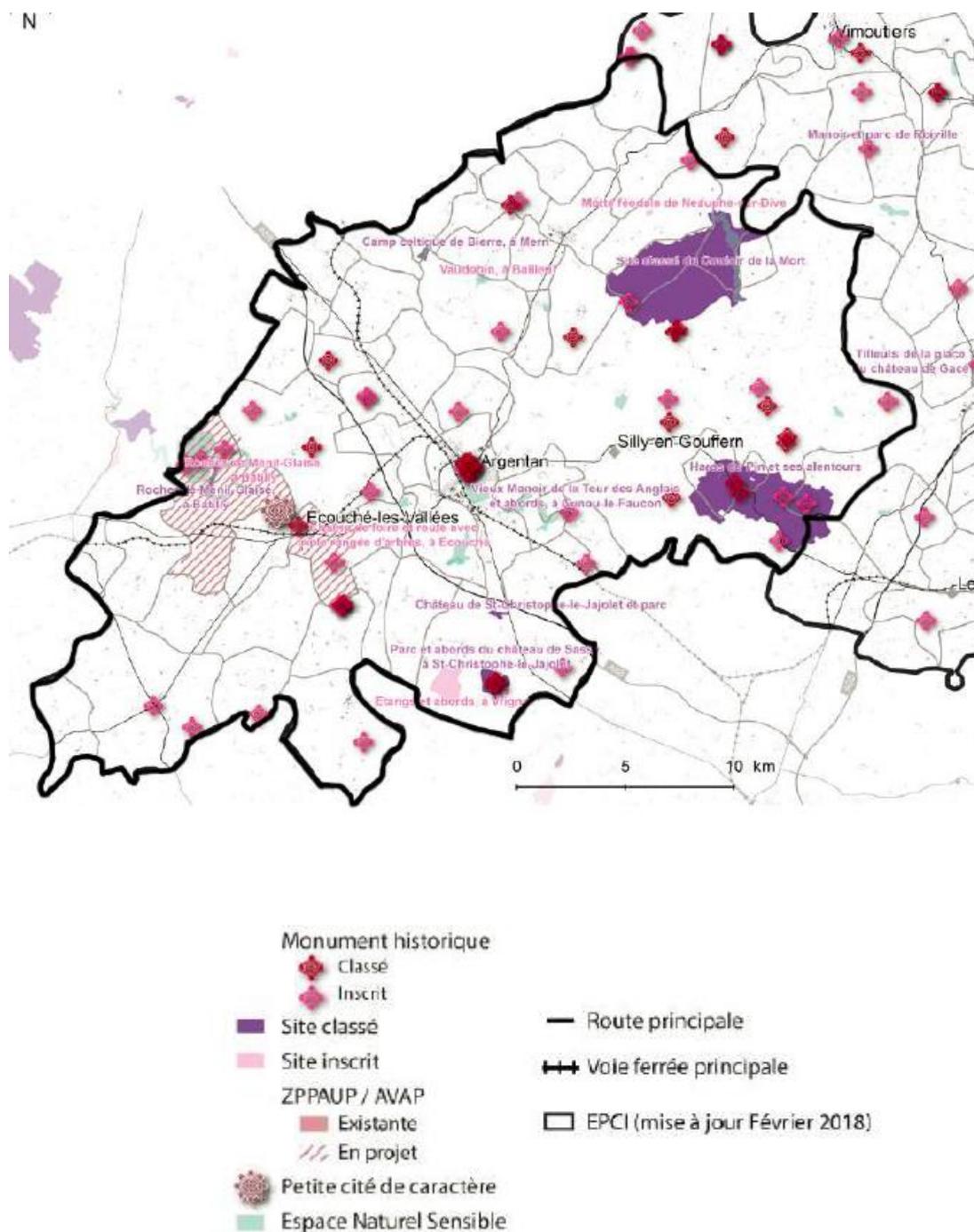
Petit patrimoine

En plus de ce patrimoine classé, une multitude d'éléments de petit patrimoine, ou patrimoine vernaculaire, parsème le territoire. On retrouve notamment :

- Un patrimoine religieux (dont 4 monuments inscrits ou classés) : chapelles, églises, croix ;
- Un patrimoine fonctionnel, lié aux activités de production historiques du territoire : écuries, étables, moulins, lavoirs, granges, pressoirs, fours à pain, colombiers... ;
- Un patrimoine habité (avec au moins 8 monuments inscrits ou classés) : manoirs, maisons et jardins, murs, châteaux, tours....

De nouvelles formes architecturales s'observent sur le territoire depuis les 30 dernières années, en rupture avec les architectures classiques et caractéristiques du territoire. Ces architectures sont toutes égales et peu ancrées au niveau local. Elles participent à la banalisation des paysages.

Figure 32 : Cartographie du patrimoine architectural de la CC Terres d'Argentan Interco



Source : État initial de l'environnement du SCOT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche – Décembre 2018

6.5.3 Liens entre le PCAET et la thématique « paysages et patrimoine »

Enjeux
<p>Paysages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer la filière bois tout en préservant la qualité des espaces forestiers ; - Concilier la qualité paysagère et les installations d'énergie renouvelable ; - Responsabiliser, former et informer pour une gestion durable des unités paysagères du territoire ; - Favoriser les activités identitaires du territoire. <p>Patrimoine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsabiliser et contribuer au maintien du patrimoine énergétique, paysager et architectural ; - Approfondir les connaissances sur les patrimoines naturels et humanisés et renforcer leur gestion ; - Insérer des installations en EnR et des critères d'efficacité énergétique ambitieux dans les projets de rénovation architecturaux.
Leviers d'action
<p>Paysages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer le développement des espaces agricoles (grandes cultures céréalières) ouverts et la diminution du maillage bocager ; - Gérer la progression des terres « labourées » qui entraîne la diminution du réseau de haies et l'éclaircissement des vergers ; - Limiter l'enfrichement des zones les plus pentues ; - Maitriser l'implantation d'habitat non intégré au territoire, pouvant entraîner une banalisation des paysages ; - Préserver les paysages entretenus par l'élevage et gérer le développement progressif des haras et des grandes cultures. <p>Patrimoine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de leviers d'action pour cette partie.

6.6 Risques naturels et technologiques

6.6.1 Synthèse risques naturels et technologiques

Éléments clés	
- Un site Seveso seuil haut est présent sur la Commune d'Argentan.	
Faiblesses/Vulnérabilités	Atouts/Potentiels
<ul style="list-style-type: none"> - Le territoire présente un risque d'inondation par débordement de cours d'eau important, localisé dans les vallées des cours d'eau principaux du territoire. De nombreuses zones urbanisées sont concernées ; - Le territoire à l'échelle du SCoT ne possède aucun plan de prévention des risques des mouvements de terrain mais reste toutefois exposé à ce risque ; - Les communes de Brieux et Sévigny sont identifiées par le DDRM comme présentant un risque de mouvement de terrain lié aux tassements différentiels des sols ; - Une partie importante du territoire est concernée par le risque retrait-gonflement des argiles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Permettant une gestion de ce risque, le territoire de la CCAI comporte actuellement un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) approuvé.

6.6.2 Détails risques naturels et technologiques

>> Partie extraite de l'EIE du SCoT

Risques naturels

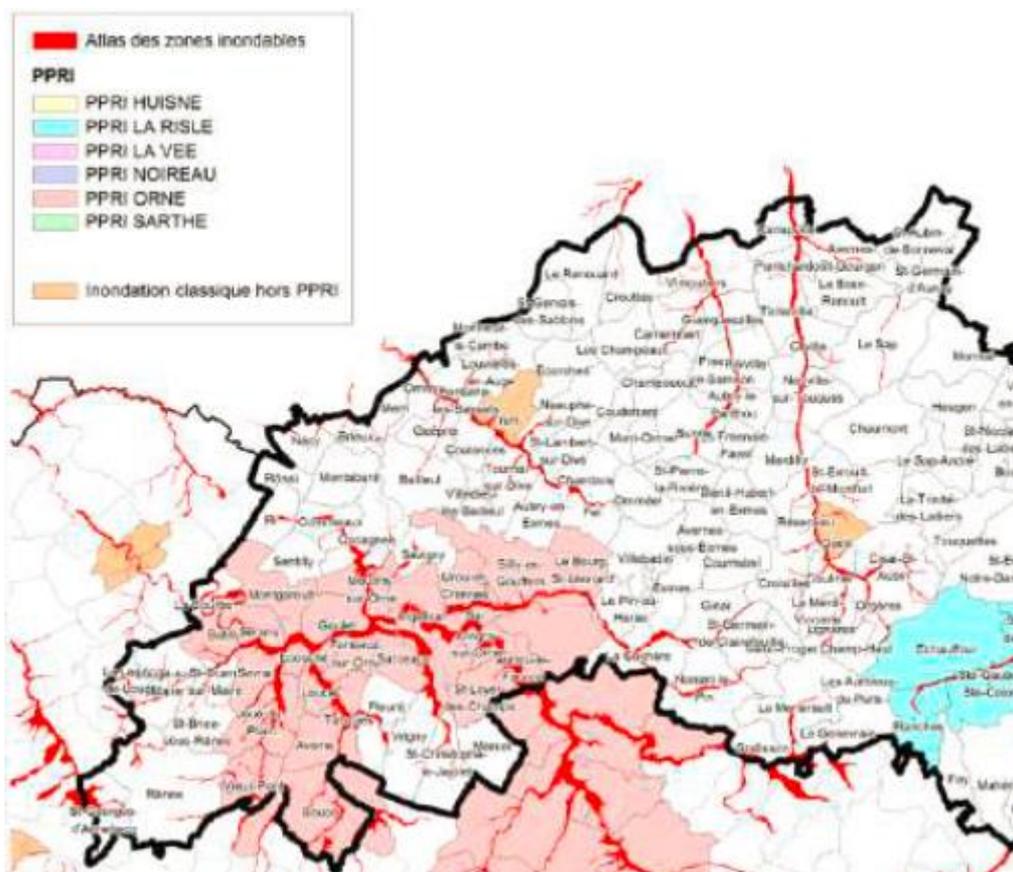
Risque d'inondation

Le risque d'inondation sur le territoire se matérialise de deux façons : par débordement de cours d'eau ou par débordement de nappe.

Les débordements de cours d'eau surviennent lors de crues lentes ou rapides, lorsque la rivière sort de son lit mineur et inonde la plaine. Le territoire présente un risque considérable d'inondation par débordement de cours d'eau, localisé dans les vallées des cours d'eau principaux du territoire. De nombreuses zones urbanisées sont concernées. L'Atlas des Zones Inondables réalisé par la DREAL de Basse Normandie met en évidence ce risque. A valeur non réglementaire, cet atlas comprend de

nombreuses vallées qui ne sont pas couvertes par un PPRI, mais constitue un document de connaissance de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau. La commune de Trun est particulièrement concernée par des inondations classiques, mais ne dispose pas de PPRI.

Figure 33 : Zones inondables et PPRI au 01/03/2014

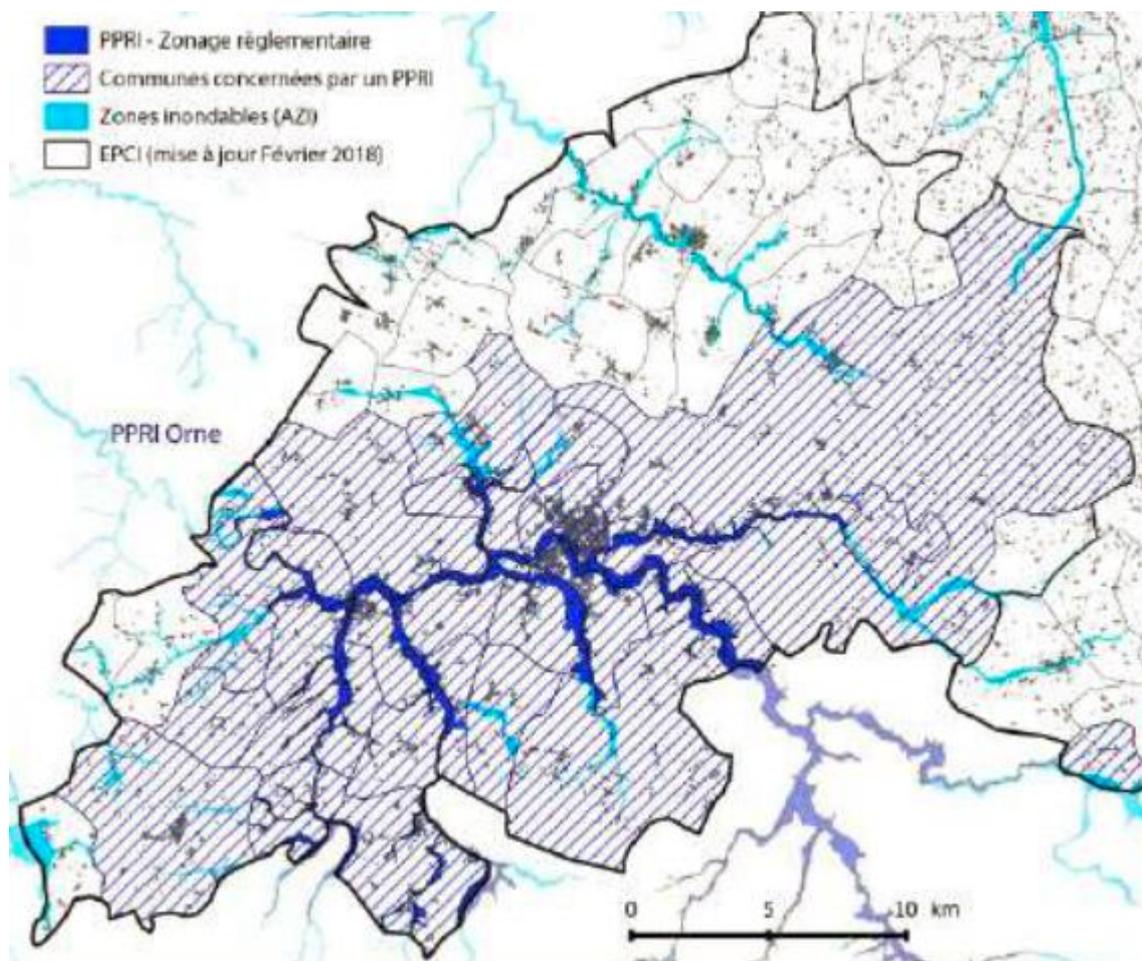


Source : État initial de l'environnement du SCOT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche – Décembre 2018

Permettant une gestion de ce risque, le territoire de la CCAI comporte actuellement un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) approuvé :

- Le PPRI du bassin de l'Orne Amont : localisé dans la région d'Argentan, il a été approuvé en février 2012 et concerne 38 communes au total dont 23 sur le territoire de la CCAI.

Figure 34 : Plan de Prévention des Risques d'Inondation et zones inondables



Source : État initial de l'environnement du SCOT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche – Décembre 2018

C'est dans l'ouest dans la vallée de l'Orne que sont localisés les principaux risques par remontées de nappes, des risques accentués sur les reliefs et le chevelu hydrographique dense.

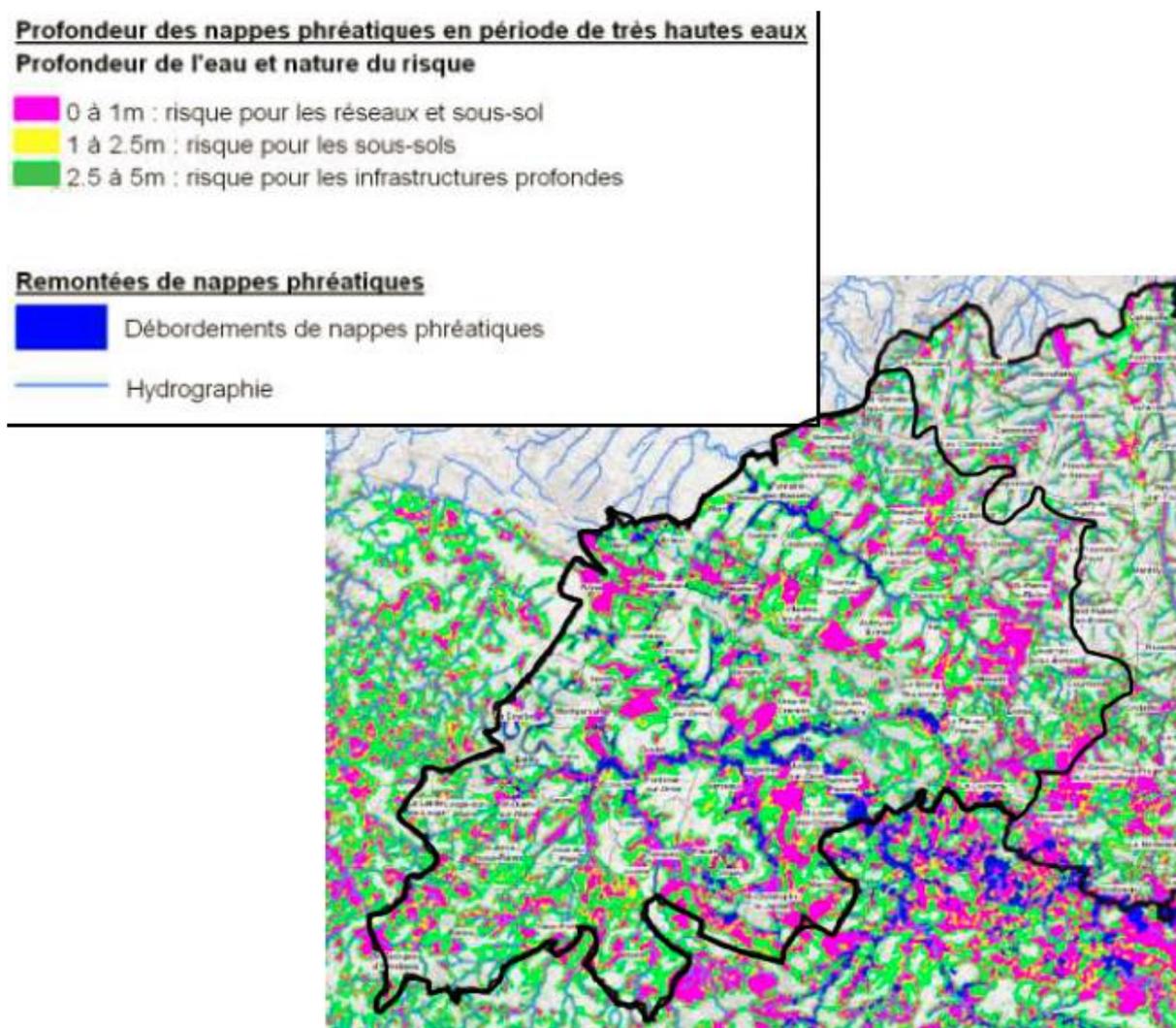
Consécutivement à une saturation en eau du sol, il arrive que la nappe affleure en ayant pour conséquence des inondations.

L'ensemble des communes du territoire sont concernées par des circulations d'eau en sub-surface (de 0 à 5 m en dessous de la surface du sol). La DREAL Basse Normandie a établi une cartographie de la profondeur des nappes phréatiques en période de très hautes eaux.

La carte ci-dessous reprend ces données et différencie les profondeurs des nappes et les secteurs où il y a :

- Un risque pour les infrastructures profondes (de 2,5 à 5m) ;
- Un risque pour les sous-sols (de 1 à 2,5m) ;
- Un risque pour les réseaux et sous-sols (de 0 à 1m).

Figure 35 : Risque d'inondation par remontée de nappe phréatique



Source : État initial de l'environnement du SCOT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche – Décembre 2018

Le risque d'inondation par remontée de nappes est diffus mais plus important sur la vallée de l'Orne dans la région d'Argentan. Le DDRM identifie les communes de Vimoutiers, Argentan et l'Aigle en tant que secteurs où ce risque est à prendre en compte.

Mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. On différencie :

- Les mouvements lents et continus (les tassements et les affaissements de sols, le retrait-gonflement des argiles, les glissements de terrain le long d'une pente) ;
- Les mouvements rapides et discontinus (les effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles, les écroulements et les chutes de blocs, les coulées boueuses et torrentielles).

Le SCoT ne possède aucun plan de prévention des risques des mouvements de terrain mais reste toutefois exposé à ce risque se manifestant de plusieurs manières.

Un inventaire pour les mouvements de terrain a été réalisé par le BRGM pour le ministère en charge de l'environnement en 2003. Ce projet a été mené de pair avec l'inventaire préliminaire des cavités souterraines de l'Orne, de nombreux mouvements de terrain étant provoqués dans ce département par l'effondrement de vides souterrains. Ce dernier est toutefois non exhaustif et devra progressivement être complété par les communes.

Il a ainsi été mis en évidence les secteurs sensibles prédisposés aux mouvements de terrain. Ces phénomènes se divisent en 3 types : par fluages, glissements de pentes et phénomènes associés (chute de pierres, coulées de boues et de blocs).

Le glissement de terrain se manifeste par un déplacement lent d'une masse de terrain cohérente le long d'une surface de rupture, correspondant souvent à une discontinuité préexistante.

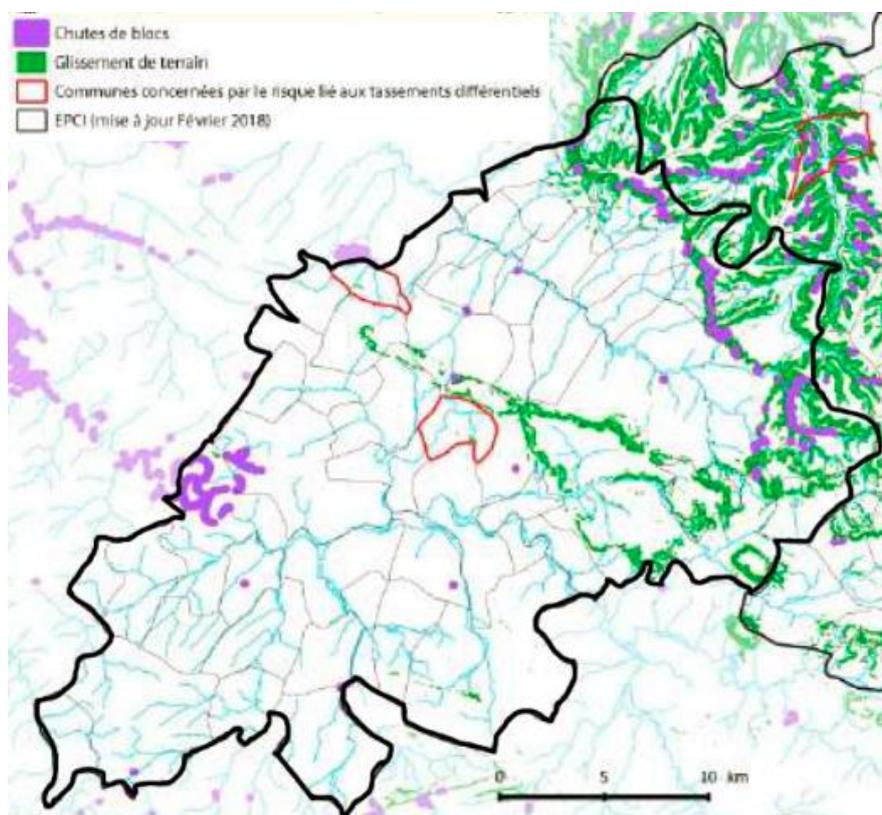
Les secteurs les plus fortement sensibles à ce risque se trouvent dans les vallées des cours d'eau majeurs du territoire, et plus particulièrement au niveau des reliefs du Pays d'Auge.

L'évolution des versants rocheux engendre des chutes de pierres ou de blocs générant un risque pour les constructions et personnes en contre-bas du coteau.

Ce risque reste ponctuel et est localisé dans les secteurs d'Ecorches, de Coudehard et de Mont Ormel. Certains sols compressibles peuvent se tasser sous l'effet de surcharge (constructions, remblais) ou en cas d'assèchement (drainage, pompage). L'affaissement se manifeste par une déformation souple sans rupture.

Les communes de Briex et Sévigny sont identifiées par le DDRM comme présentant un risque de mouvement de terrain lié aux tassements différentiels des sols.

Figure 36 : Risque d'effondrement et glissement de terrain



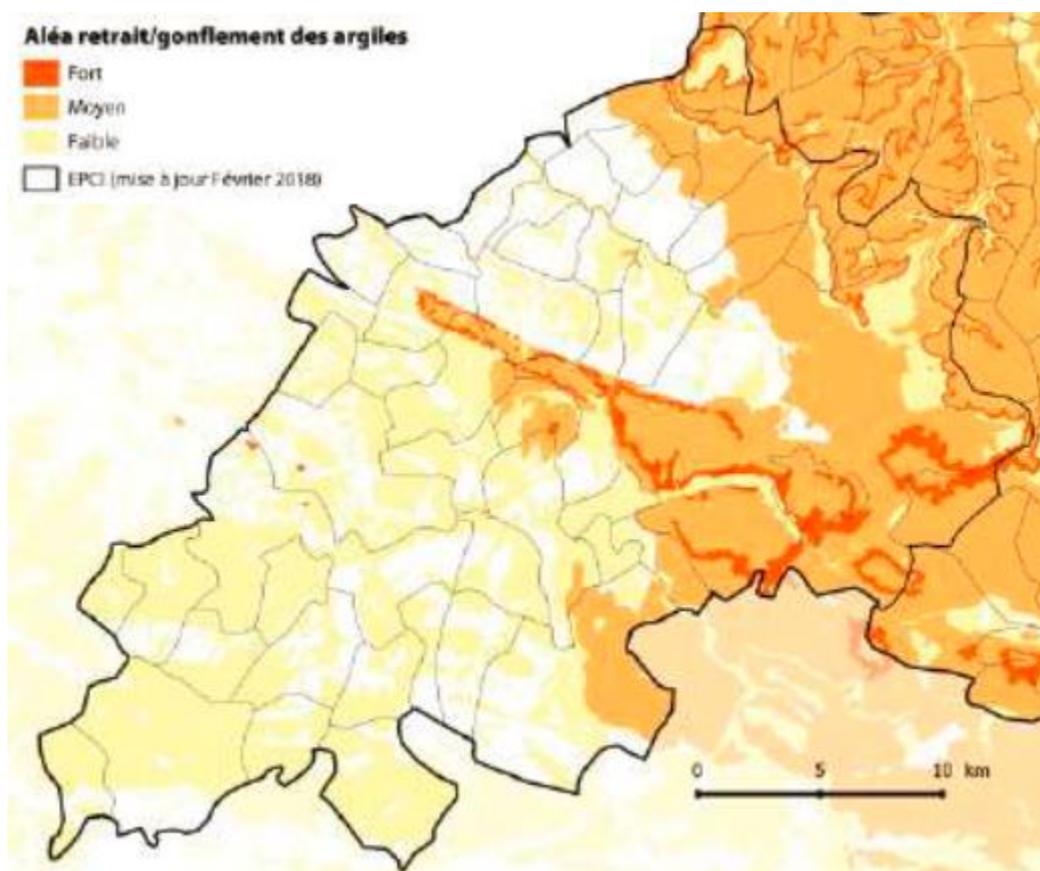
Source : État initial de l'environnement du SCOT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche – Décembre 2018

Le risque retrait-gonflement des argiles est une manifestation lente sans incidence sur les vies humaines mais principalement matérielles. Il survient dans les sols argileux et est lié aux variations hydriques contenues dans ces sols.

Le BRGM a établi en 2008 une cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles du département de l'Orne. L'aléa est fort dans le secteur du Pin-au-Haras notamment. L'aléa est moyen dans de nombreuses vallées ainsi que sur les reliefs du pays d'Auge.

L'objectif principal de ces cartes d'aléas est d'attirer l'attention des maîtres d'ouvrage et des professionnels de la construction sur la nécessité de prendre des précautions particulières lors de la construction dans un secteur susceptible de contenir des argiles sujets au retrait/gonflement.

Figure 37 : Aléa retrait/gonflement des argiles



Source : État initial de l'environnement du SCOT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche – Décembre 2018

Le département de l'Orne compte des milliers de marnières, difficiles à localiser et inventorier. Le risque d'effondrement des cavités souterraines et marnières est très présent sur les parties nord et est du territoire.

La DREAL a identifié la moitié des communes du SCOT en tant que secteurs prédisposés à la présence de marnières. Un inventaire préliminaire cartographique des cavités souterraines et des marnières de l'Orne a été réalisé par le BRGM pour le Ministère en charge de l'environnement en juin 2003 (conjointement avec l'inventaire de mouvements de terrain).

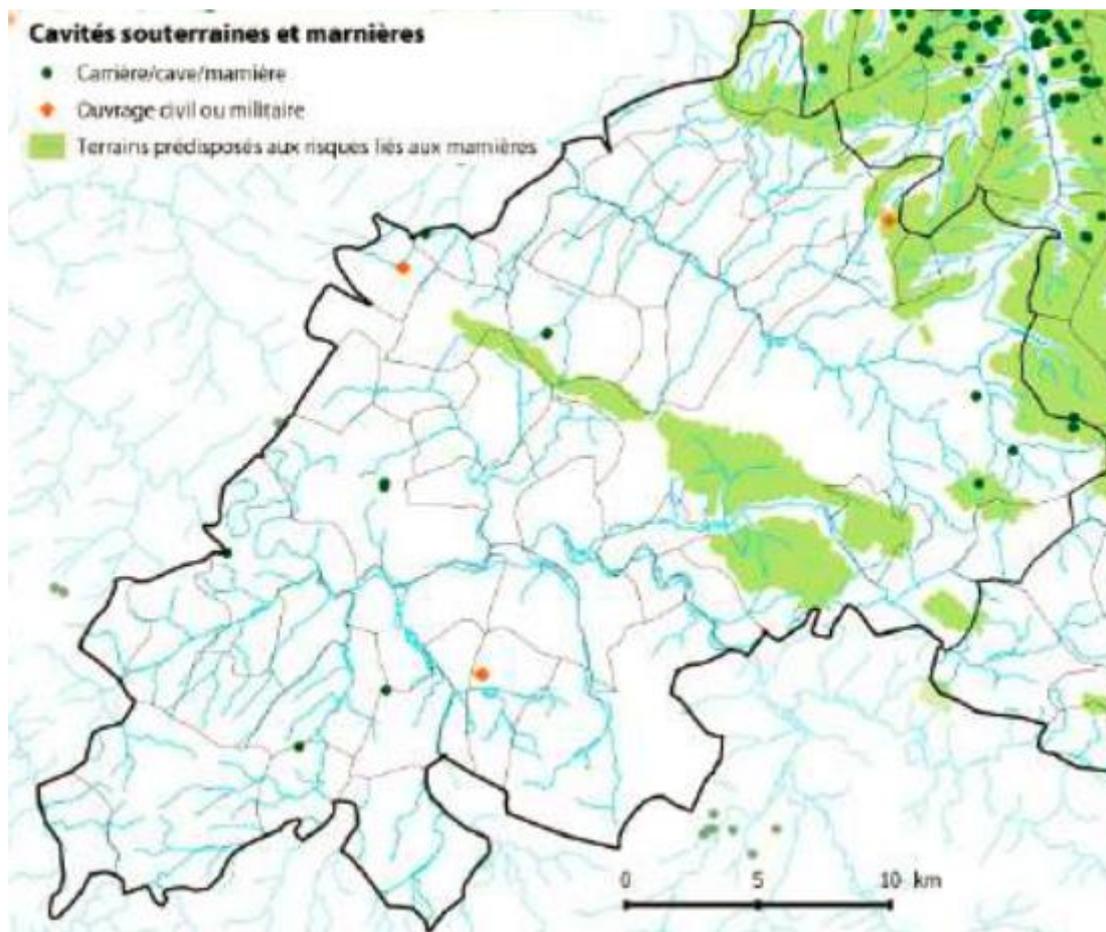
Un inventaire « Plan marnière » a été mis en place par la DREAL et la DDT pour compléter l'inventaire préliminaire du BRGM (juin 2003). Ce plan concerne les communes prédisposées et vise à établir un

inventaire plus précis des cavités pour leur prise en compte dans le projet de territoire et l'urbanisation.

Le Plan marnière se base sur la doctrine de l'État qui fixe des périmètres de sécurité en fonction du type de cavité (rayon de 35m à 60m), dans lesquels est appliqué un principe de précaution lors de la délivrance d'autorisation d'urbanisme.

Le Plan marnière est actuellement dans sa deuxième phase, mobilisant les communes ou groupement de communes pour l'élaboration d'un inventaire plus précis.

Figure 38 : Cavité souterraines et marnières



Source : État initial de l'environnement du SCOT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche – Décembre 2018

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments. Il est le risque naturel majeur le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets, effondrements de bâtiments) que par les phénomènes qu'il peut engendrer (mouvement de terrain, raz de marée, ...).

Le zonage sismique sépare l'est et l'ouest du territoire. La partie ouest regroupant 119 communes sont classées en zone 2 (aléa faible), la partie est, regroupant quant à elle regroupe 42 communes classées en zone 1 (aléa très faible). Ce risque est peu important sur le territoire mais la réglementation impose toutefois des normes parasismiques dans la construction située en zone 2.

Risque d'exposition au gaz radon

L'institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) a établi une cartographie qui met en avant la présence potentielle de gaz radon. Il s'agit d'un gaz radioactif naturel issu de la désintégration de l'uranium contenu dans certaines roches des formations géologiques. Le radon constitue la première source d'exposition à la radioactivité d'origine naturelle et est classé comme cancérigène pulmonaire, il présente un risque pour la santé humaine. Il peut pénétrer dans les bâtiments par des défauts d'étanchéité, c'est pourquoi il est considéré comme un polluant important de l'air intérieur. Les projets de rénovation énergétique et de construction devront particulièrement veiller à tenir compte du risque radon.

Risques technologiques

Rupture de barrage

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage, artificiel ou naturel. Sur le territoire de la CCAI, 2 communes sont soumises au risque de rupture de barrage :

- Barrage de la vallée du Couillard : Rânes, Vieux-Pont.

ICPE

Le risque industriel peut concerner chaque établissement considéré comme dangereux. Pour en limiter l'occurrence et les impacts, l'État a répertorié les établissements les plus dangereux et les a soumis à réglementation en les classant selon différents critères (activités, procédés de fabrication, nature et quantité des produits élaborés, stockés, etc...).

Ainsi, la loi de 1976 sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) distingue :

- Les installations assez dangereuses, soumises à déclaration ;
- Les installations plus dangereuses, soumises à autorisation et devant faire l'objet d'études d'impact et de dangers ;
- Les plus dangereuses, dites "installations SEVESO".

Le territoire du SCoT comporte ainsi 84 ICPE, dont 10 uniquement sur la commune d'Argentan. La majorité des ICPE se concentrent géographiquement autour d'Argentan, Ecouché et au centre du territoire. Sur l'ensemble, 73 sont soumises au régime d'autorisation.

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est un outil de maîtrise de l'urbanisation aux abords des exploitations industrielles. Il concerne l'ensemble des installations classées SEVESO Seuil Haut (AS).

Le territoire du SCOT Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche est concerné par 2 sites SEVESO Seuil Haut (AS) :

- L'établissement Totalgaz - Le Merlerault : PPRT approuvé par arrêté préfectoral du 12 mai 2014. Le site présente un risque d'incendie avec explosion ;
- L'établissement Distriservices à Sarceaux, disposant d'une servitude d'utilité publique (SUP).

Les carrières sont des installations classées qui diffèrent toutefois des ICPE, car consistant en l'exploitation d'un gisement non renouvelable à l'échelle des temps humaine et engendrant une modification irréversible des terrains.

Le territoire du SCoT possède 2 carrières en activité :

- Une carrière de gré à Tournai-sur-Dives ;
- Une carrière de calcaire à Ecouché.

En outre, le schéma départemental des carrières de l'Orne a été approuvé en mai 2015, conjointement avec ceux du Calvados et de la Manche. La région a jusqu'en 2020 pour adopter un schéma régional des carrières.

Transport de gaz

Le territoire est traversé par 5 canalisations de transport de gaz générant un risque lié au Transport de Matières Dangereuses (TMD), dont les abords font l'objet de servitudes d'utilité publique. 38 communes du SCoT sont concernées sur les communautés de communes Terres d'Argentan Interco, Haras du Pin, Vallées du Merlerault, Pays de l'Aigle et de La Marche, ainsi que la commune de Vimoutiers.

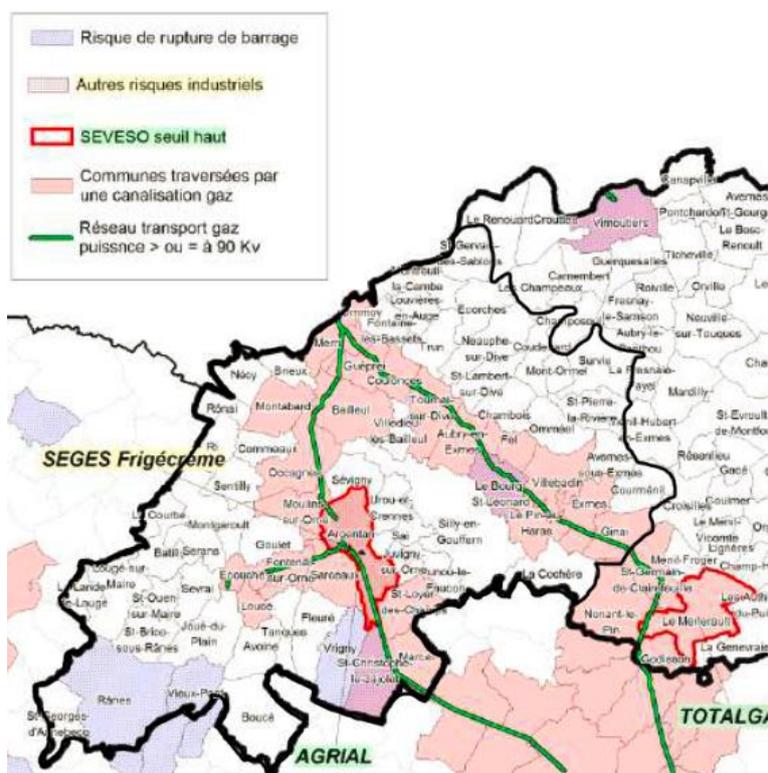
Des PAC - porter à connaissance - ont été transmis aux communes concernées en 2011 et disponibles auprès de la DDT de l'Orne. Ils précisent notamment les dispositions qui s'appliquent en matière d'urbanisme de part et d'autre de ces canalisations.

Ainsi, le porter à connaissance s'appuie sur trois zones de dangers : la zone des dangers significatifs pour la vie humaine (correspondant aux effets irréversibles), la zone des dangers graves pour la vie humaine (correspondant aux premiers effets létaux) ainsi que la zone des dangers très graves pour la vie humaine (correspondant aux premiers effets létaux significatifs).

La circulaire du 04 août 2006 édicte les exigences suivantes :

- Dans la zone des dangers significatifs pour la vie humaine : les maires doivent informer le transporteur des projets de construction ou d'aménagement en amont pour analyse de l'impact éventuel projets sur sa canalisation ;
- Dans la zone des dangers graves pour la vie humaine : proscrire en outre la construction ou l'extension d'immeubles de grande hauteur et d'établissements recevant du public relevant de la 1ère à la 3ème catégorie ;
- Dans la zone des dangers très graves pour la vie humaine : proscrire, en outre, la construction ou l'extension d'immeubles de grande hauteur et d'établissements susceptible de recevoir plus de 100 personnes.

Figure 39 : Risque technologique sur la CC Terres d'Argentan Interco



Source : État initial de l'environnement du SCOT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche – Décembre 2018

6.6.3 Liens entre le PCAET et la thématique « risques naturels et technologiques »

Enjeux
<p>Risques naturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter l'imperméabilisation des sols ; - Accentuer la surface de protection via les PPRI ; - Préserver les zones d'expansion des crues. <p>Risques technologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répertorier le nombre d'incidents ; - Contrôler l'état des barrages ; - Surveiller l'évolution des sites SEVESO.
Leviers d'action
<p>Risques naturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le couvert végétal et les motifs naturels (boisements, haies, zones humides...) qui contribuent à la régulation des flux hydrauliques superficiels. <p>Risques technologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer le suivi des sites SEVESO et contrôler l'état des barrages.

7. Sélection des thématiques environnementales prioritaires au regard des sensibilités du territoire

Thèmes environnementaux prioritaires au regard des sensibilités du territoire :

Le croisement de la marge d'action possible du PCAET et des enjeux environnementaux a permis de mettre en avant les enjeux prioritaires de l'EES. L'analyse a permis de faire émerger les sujets majeurs à prendre en considération pour la suite de l'évaluation environnementale, à partir de trois critères :

- L'état actuel et la sensibilité environnementale ;
- La tendance d'évolution (risque de dégradation, stabilisation ou amélioration de l'état actuel) ;
- La marge d'action du PCAET liée à l'enjeu identifié.

→ L'atténuation et l'adaptation au changement climatique

État actuel	Tendance d'évolution	Marge d'action du PCAET
<p>Climat océanique doux et tempéré</p> <p>Sensibilité forte aux risques naturels (inondation, mouvement de terrain, retrait et gonflement des argiles)</p> <p>Une activité économique fortement dépendante des modifications climatiques (précipitations et températures), de la qualité des eaux et des aménagements, l'agriculture notamment</p>	<p>Évolution climatique du GIEC plutôt pessimiste, impliquant un risque fort de modification des conditions climatiques (augmentation des épisodes extrêmes, augmentation des températures et des épisodes de canicules à long terme)</p> <p>Documents de prévention des risques formalisés et en application sur le territoire</p> <p>Il n'existe pas de document de planification unique à l'échelle de la collectivité</p>	<p>Marge d'action forte > l'adaptation et l'atténuation au changement climatique sont au cœur des ambitions stratégiques du PCAET</p>

Enjeu Majeur :

Le territoire est soumis à un climat océanique tempéré, mais il est aussi victime de mutations et de fragilités liées aux évolutions du climat, et aux pressions anthropiques. Il s'agit alors de faire évoluer les pratiques d'aménagement, d'adapter l'appareil économique au changement climatique, d'améliorer la connaissance des risques, et mettre en place des systèmes de suivi et de surveillance.

Si des mesures de protection existent déjà (PPRI par exemple), l'enjeu reste néanmoins majeur pour faire évoluer la capacité du territoire à s'adapter au changement climatique par la mise en place d'une stratégie ambitieuse dans le PCAET.

Le changement climatique oblige à repenser les pratiques : adaptation des constructions et des aménagements, adaptation des activités économiques, information/surveillance et prévention des risques, ou encore penser la résilience du territoire dans les projets d'aménagement.

Thématiques associées :

- PCAET : Adaptation et atténuation au changement climatique
- EIE : Aménagement/Urbanisme ; Pollutions et nuisances ; Risques naturels et technologiques ; Santé ; Agriculture

→ La préservation de la biodiversité et des continuités écologiques comme atout pour le territoire

État actuel	Tendance d'évolution	Marge d'action du PCAET
<p>Territoire rural avec de nombreux et larges boisements</p> <p>Une concentration importante de zones humides et de nombreux cours et plans d'eau. Une activité agricole importante, à tendance conventionnelle</p> <p>De nombreux systèmes de protection sont mis en place (Natura 2000, arrêtés de protection de biotopes, ZNIEFF 1 et 2)</p>	<p>Évolution climatique du GIEC plutôt pessimiste, impliquant un risque fort de modification des conditions climatiques et donc une menace élevée pour le maintien des zones humides du territoire et de la sous-trame des cours d'eau et des plans d'eau</p> <p>Diminution de la maille bocagère, en lien avec l'augmentation de la taille des parcelles agricoles et la perte de diversité des exploitations La pression exercée par l'urbanisation de la ville d'Argentan est importante</p>	<p>Marge d'action forte > le PCAET peut agir directement sur la biodiversité avec l'élaboration de son plan d'action, des externalités positives peuvent également survenir avec les actions engagées sur la ressource en eau, l'agriculture, les aménagements ...</p>

Enjeu Modéré :

Le territoire est soumis à un climat océanique tempéré, mais il est aussi victime de mutations et de fragilités liées aux évolutions du climat, et aux pressions anthropiques. Il s'agit alors de faire évoluer les pratiques d'aménagement, d'améliorer la connaissance des risques, et mettre en place des systèmes de suivi et de surveillance.

Si des mesures de protection existent déjà (zones Natura 2000, Znieff 1 et 2, ...), l'enjeu reste néanmoins majeur pour faire évoluer la capacité du territoire et de la biodiversité à s'adapter au changement climatique par la mise en place d'une stratégie ambitieuse dans le PCAET.

Le changement climatique oblige à repenser les pratiques : changement de pratique agricole, arbitrage dans les consommations d'eau, information/surveillance et prévention des risques en lien avec la biodiversité, ou encore penser la résilience du territoire dans les projets d'aménagement.

Thématiques associées :

- PCAET : Adaptation, atténuation au changement climatique et séquestration carbone
- EIE : Milieux naturels

→ La préservation de la ressource en eau

État actuel	Tendance d'évolution	Marge d'action du PCAET
<p>Un chevelu hydrographique important et déterminant dans la géomorphologie du territoire</p> <p>Un fort intérêt écologique des milieux aquatiques</p> <p>Des problèmes quantitatifs en raison d'un sur-pompage de la ressource en eau</p> <p>De nombreux cours d'eau du territoire présentent un état chimique mauvais ou moyen</p>	<p>Évolution climatique du GIEC plutôt pessimiste, impliquant une tendance à la multiplication des épisodes de sécheresses, ce qui implique des conflits d'usage potentiels et une accentuation du phénomène de sur-pompage déjà observé</p> <p>Concernant la qualité écologique des cours d'eau, une amélioration significative est attendue grâce à la mise en place des dispositifs des SAGE et des SDAGE</p>	<p>Marge d'action relativement faible > un lien avec la stratégie d'adaptation au changement climatique</p>

Enjeu Majeur :

La préservation de la ressource en eau reste un enjeu sanitaire important pour tout territoire. Notamment pour le territoire de Terres d'Argentan Interco qui voit certains de ses cours et masses d'eau avec un état chimique préoccupant et des problématiques quantitatives déjà présentes (la majorité du territoire est classé « Zone de répartition des eaux »).

Il est donc important de souligner la nécessité d'anticiper les potentiels conflits d'usage liés à la répétition d'épisodes de sécheresse, pouvant créer des tensions d'un point de vue quantitatif.

Par ailleurs, l'activité agricole, majoritairement de type conventionnel, exerce des pressions chimiques sur les sols. La quasi-totalité du territoire est d'ailleurs classé en « Zone vulnérable aux nitrates ».

Thématiques associées :

- PCAET : Adaptation au changement climatique
- EIE : Hydrographie ; Milieux naturels ; Agriculture ; Pollutions et nuisances

→ Le maintien d'une activité agricole diversifié et durable

État actuel	Tendance d'évolution	Marge d'action du PCAET
<p>Les terres agricoles occupent 85% de la surface de CCAI</p> <p>Les systèmes de polyculture-élevage sont dominants sur le territoire (à noter la présence importante de l'élevage équin)</p> <p>Moins de 10% des exploitations sont conduites en circuits courts, et moins de 5% en agriculture biologique</p> <p>Les activités de transformation sont encore présentes sur le territoire du SCoT (abatage, coopérative cidricole, transformation poudre de lait)</p>	<p>Diminution constante du nombre d'exploitations depuis 30 ans</p> <p>Agrandissement et ouverture des parcelles</p> <p>Diminution de la maille bocagère</p> <p>Augmentation de la part de grande culture dans le secteur local</p>	<p>Marge d'action modérée > le PCAET peut permettre d'agir via les thématiques d'adaptation au changement climatique, d'amélioration de la qualité de l'air et de la séquestration du carbone, ou encore en engageant l'élaboration d'un PAT, en revanche le PCAET ne peut prétendre à dicter une manière de faire aux agriculteurs présents sur le territoire de la CCAI</p>

Enjeu Majeur :

L'agriculture est un secteur prioritaire pour le territoire à plus d'un titre. En effet, l'agriculture occupe la grande majorité de la surface du territoire. Le secteur, avec les entreprises en amont et en aval des exploitations agricoles, représente une part importante de l'emploi sur le territoire. De plus, l'agriculture de par son importance est garante de l'identité du territoire (paysage, activité équine historique, ...).

En revanche, les évolutions récentes du secteur le conduisent à être plus vulnérable au changement climatique. La perte de linéaire bocager, l'agrandissement des parcelles, la perte de diversité dans l'activité sont autant de facteurs qui augmentent cette vulnérabilité au changement climatique.

Ajoutez à cela les conséquences néfastes du changement climatique sur la disponibilité de la ressource en eau, ou sur l'augmentation des aires de répartition des bioagresseurs, et le secteur agricole fait partie des secteurs les plus exposés aux modifications du climat.

Thématiques associées :

- PCAET : Adaptation au changement climatique, séquestration carbone
- EIE : hydrographie, agriculture, milieux naturels

➔ **La préservation de la santé et de la qualité de vie des habitants de la collectivité**

État actuel	Tendance d'évolution	Marge d'action du PCAET
<p>Des facteurs de pollutions plutôt nuancés à ce jour sur le territoire (globalement une bonne qualité de l'air et une qualité chimique des eaux dégradée)</p> <p>Néanmoins, la Région Normandie reste une des régions les plus touchées par la mortalité concernant les cancers de bronches-poumons, les cancers de plèvres, et ceux de la peau</p> <p>2600 décès attribuables à la pollution de l'air chaque années (échelle régionale)</p> <p>Un territoire qui possède une richesse naturelle importante et une qualité paysagère et patrimoniale participant à une bonne qualité de vie</p> <p>Un risque d'inondations conséquent sur le territoire pouvant être problématique pour la qualité de vie et la santé des habitants de Terres d'Argentan Interco</p>	<p>Évolution climatique du GIEC plutôt pessimiste, impliquant un risque fort de modification des conditions climatiques (impacts prévisibles sur le développement de phénomènes nuisibles pour la santé humaine)</p> <p>Une tendance plutôt au développement des maladies liées aux pathologies liées à la dégradation de la qualité de l'air</p> <p>Évolution technologique du secteur automobile en faveur de l'amélioration des rejets de particules dans l'air</p> <p>La dynamique actuelle du secteur agricole (diminution des exploitations du nombre d'exploitations, perte de bocage, ...) nuit à la qualité paysagère et à la biodiversité du territoire</p>	<p>Marge d'action forte > le PCAET permet d'agir directement sur l'adaptation au changement climatique et sur la qualité de l'air</p>

Enjeu Majeur :

Il s'agit d'un thème transversal qui aborde des sensibilités comme la qualité de l'eau, des enjeux plus globaux comme la lutte contre les pollutions atmosphériques et la qualité de l'air intérieur (les ménages fragiles et vulnérables les plus sensibles et souvent les plus impactés), ou encore la rénovation de l'habitat en lien avec les questions de salubrité, de qualité et confort de vie, de lutte contre les risques sanitaires, sociaux et environnementaux).

Si des mesures de protection existent déjà (plan de prévention, application de la loi littorale par exemple), l'enjeu reste néanmoins majeur pour faire évoluer la capacité du territoire à s'adapter au changement climatique par la mise en place d'une stratégie ambitieuse dans le PCAET.

Le changement climatique et l'augmentation du niveau de la mer obligent à repenser les pratiques : adaptation des constructions et des aménagements, gestion du trait de côte, information/surveillance et prévention des risques, ou encore penser la résilience du territoire dans les projets d'aménagement.

Sur le territoire, les secteurs des transports, de l'industrie, de l'agriculture et du résidentiel sont les principaux émetteurs de GES et de polluants atmosphériques pouvant impacter la santé des habitants. Le PCAET a tout son rôle à jouer pour agir en faveur de la limitation de l'impact sanitaire.

S'ajoute également un enjeu de vulnérabilité des populations face au changement climatique. Le changement climatique et l'évolution des températures moyennes renforcent le risque de développement des vecteurs et réservoirs d'agents pathogènes ou parasitaires et/ou d'espèces nuisibles à la santé humaine et à la biodiversité. Le changement climatique peut également générer une augmentation de la durée de pollinisation et la modification du comportement de certaines espèces vectrices autochtones (tiques, rongeurs...) favorables à la transmission de pathologies associées émergentes ou ré-émergentes.

Thématiques associées :

- PCAET : Adaptation au changement climatique, qualité de l'air
- EIE : Milieux naturels ; Santé ; Agriculture ; Pollutions et nuisances ; Paysages et patrimoines ; Risques naturels et technologiques